

DOSSIERS solidarité et *santé*



Les droits à la retraite des jeunes générations

N° 10
2009



La réforme de 2003 a fait de l'allongement de la durée d'assurance le levier essentiel d'équilibrage des régimes de retraite. La durée d'assurance requise pour obtenir une retraite à taux plein est, en effet, le seul paramètre pour lequel l'évolution à long terme est prévue. La règle énoncée est celle d'un partage des gains d'espérance de vie à 60 ans à raison de deux tiers sous forme d'allongement de la durée d'activité et d'un tiers sous forme d'allongement de la durée de retraite. Cette règle a conduit au passage de 40 à 41 ans de la durée d'assurance requise entre 2008 et 2012 pour l'octroi de la retraite à taux plein avant 65 ans. Son impact est susceptible d'évoluer au fil des générations, compte tenu, notamment, de l'évolution des âges d'entrée effective dans la vie active qui retentit sur les droits accumulés en début de carrière. Il est différencié selon les catégories sociales.

Pour éclairer cette question, plusieurs études ont été engagées récemment par la DREES, en collaboration avec l'INSEE, la DARES, la DEPP (du ministère de l'Éducation nationale) et le CEREQ. Ce dossier en donne les premiers résultats.

Olivier BONTOUT, Amandine BRUN, Benoît RAPOPORT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
Ministère de la Santé et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Sommaire

Introduction	3
Des durées d'emploi à 30 ans plus réduites pour les jeunes générations <i>Olivier Bontout, Amandine Brun</i> (DREES)	5
En début de carrière, moins d'acquisitions de droits à la retraite pour les jeunes générations <i>Benoît Rapoport</i> (DREES)	24

Introduction

LA RÉFORME de 2003 a fait de l'allongement de la durée d'assurance le levier essentiel d'équilibrage des régimes de retraite. La durée d'assurance requise pour obtenir une retraite à taux plein est, en effet, le seul paramètre pour lequel l'évolution à long terme est prévue. La règle énoncée est celle d'un partage des gains d'espérance de vie à 60 ans à raison de deux tiers sous forme d'allongement de la durée d'activité et d'un tiers sous forme d'allongement de la durée de retraite. Cette règle a conduit au passage de 40 à 41 ans de la durée d'assurance requise entre 2008 et 2012 pour l'octroi de la retraite à taux plein avant 65 ans. Son impact est susceptible d'évoluer au fil des générations, compte tenu, notamment, de l'évolution des âges d'entrée effective dans la vie active qui retentit sur les droits accumulés en début de carrière. Il est différencié selon les catégories sociales.

Pour éclairer cette question, plusieurs études ont été engagées récemment par la DREES, en collaboration avec l'INSEE, la DARES, la DEPP (du ministère de l'Éducation nationale) et le CEREQ. Ce dossier en donne les premiers résultats. Une première étude présente une synthèse des principaux travaux récents portant sur les âges d'entrée dans la vie active et les durées d'emploi en début de carrière et en développe l'analyse à partir des données de l'enquête Patrimoine 2004 de l'INSEE qui retrace les calendriers rétrospectifs d'activité des personnes interrogées. La seconde étude réalisée à partir des données collectées par la DREES avec l'Échantillon interrégime de cotisants (EIC 2001) donne, quant à elle, une première évaluation des droits acquis pour la retraite à 30 ans et 35 ans par les jeunes géné-

érations (1966 et 1970) comparativement aux générations plus anciennes (1950 et suivantes).

Au fil des générations l'entrée dans la vie active est devenue globalement plus tardive et, surtout pour les moins diplômés, plus difficile

Au fil des générations, les jeunes les moins qualifiés ont, en effet, connu comme la plupart des autres, une durée de scolarité croissante au cours du temps. La hausse de cette durée est en moyenne de l'ordre de 3 ans environ entre les générations 1934-1943 (16,6 ans) et 1964-1973 (19,7 ans). Cet allongement est toutefois légèrement plus marqué pour les moins qualifiés du fait de la prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans pour les générations 1953 et suivantes alors qu'il est pratiquement nul pour les diplômés du supérieur.

Mais plus que les autres, les jeunes les moins qualifiés connaissent depuis le milieu des années 1980 une insertion difficile dans l'emploi.

Ces difficultés d'insertion se sont traduites notamment par :

- des taux de chômage des jeunes actifs peu diplômés de l'ordre de 40 %, depuis le milieu des années 1980, contre 20 % pour l'ensemble des jeunes et 10 % pour les plus diplômés ;
- des délais d'accès à un emploi stable plus longs. Ceux qui sont sortis avant 18 ans de formation initiale en 2004 ont eu une durée d'emploi très faible au cours des trois années suivant leur sortie de formation (de l'ordre d'un an, contre de deux ans à deux ans et demi pour les autres), ce qui correspond à un retard d'insertion dans l'emploi de plus d'un an en moyenne par rapport aux personnes sortant de scolarité à 18 ans ou plus.

Ainsi, la baisse de la durée d'emploi cumulée avant 30 ans est de 2,6 années en moyenne

entre les générations nées entre 1934 et 1943 et celles nées entre 1964 et 1973¹. Cette baisse est de 3 ans environ pour les non-qualifiés (pour une durée d'emploi avant 30 ans passant de 11 à 8 ans), alors qu'elle est restée pratiquement stable pour les plus diplômés (avec une durée d'emploi de 6 années environ).

Des droits à la retraite accumulés à 30 ans plus faibles pour les jeunes générations, en particulier pour les moins qualifiés

Cette évolution se reflète dans les droits à la retraite accumulés avant 30 ans par les générations concernées, même après prise en compte des différents dispositifs correctifs permettant de valider partiellement les périodes d'insertion². C'est ce que montre l'étude, réalisée à partir de l'Échantillon interrégime de cotisants de la DREES (EIC 2001), qui examine l'âge de premier report d'une cotisation au compte retraite, l'âge de première validation d'un trimestre, l'âge de validation de quatre trimestres dans la même année et le nombre de trimestres finalement accumulés à 30 ans et 35 ans au titre des périodes cotisées et des périodes assimilées (chômage, maladie) des générations 1950 à 1970.

Cette étude montre en effet que le recul au fil des générations (générations 1950 à 1970) des âges moyens de première validation d'un trimestre et de validation de quatre trimestres la même année, concerne plus particulièrement les moins qualifiés.

En moyenne, le nombre de trimestres validés avant 30 ans au titre de l'emploi mais aussi de périodes d'insertion ou même d'inactivité (au titre de l'allocation vieillesse des parents au foyer) a baissé de 7 trimestres entre la génération 1950 et la génération 1970 (9 pour les hommes et 5 pour les femmes), passant d'un peu moins de 40 trimestres à un peu plus de 30 trimestres (hors périodes de service militaire pour les hommes et majorations de durées d'assurance pour les femmes, périodes qui ne sont pas prises en compte dans cette étude). Cette baisse moyenne reflète à la fois la hausse

de la durée des études et une insertion de plus en plus progressive sur le marché du travail.

De façon cohérente avec les résultats tirés de l'enquête Patrimoine, cette baisse est plus prononcée pour les ouvriers que pour les cadres³, du fait de leur plus grande difficulté d'insertion. Ainsi, la dispersion entre catégories socioprofessionnelles du nombre de trimestres validés à 30 ans s'est réduite au fil des générations : le recul des âges moyens de première validation est moins rapide pour les cadres que pour les ouvriers. L'écart, qui était de l'ordre de 2,5 ans pour la génération 1950 et reflétait les différences d'âge de fin d'études⁴, s'est réduit à environ 1,5 an pour les hommes de la génération 1970 et un peu plus d'un an pour les femmes. De même, alors que les hommes cadres de la génération 1950 avaient validé à 30 ans 15 trimestres de moins que les ouvriers (12 trimestres pour les femmes), l'écart n'est plus que de 10 trimestres (8 pour les femmes) pour la génération 1970, soit une réduction d'un tiers.

Ces premiers éléments d'analyse de l'évolution au fil des générations des débuts de carrière doivent toutefois être observés avec prudence⁵. Cependant, les résultats d'exploitation de sources différentes concordent : l'âge de première validation de droits à la retraite recule au fil des générations de façon plus marquée pour les non-qualifiés que pour les qualifiés, en raison des difficultés d'insertion des premiers sur le marché du travail. Dans le même temps, les écarts d'espérance de vie entre les catégories sociales ne se réduisent pas, au contraire, pour ce qui concerne les hommes notamment. Ces évolutions, au rebours des tendances passées, rendent plus que jamais nécessaire l'attention portée aux débuts de carrière et à la problématique d'insertion des jeunes, notamment les moins qualifiés, sur le marché du travail. ■

Catherine ZIDMAN

DREES

1. Cette baisse moyenne de 2,6 années (de l'ordre de 3 ans pour les hommes – la durée d'emploi passant de 12 à 9 années –, et de 2,3 ans pour les femmes – la durée d'emploi passant de 9,4 à 7,1 années) correspond, d'une part, à l'allongement de la durée des périodes de formation initiale (3 ans pour les hommes, presque 4 ans pour les femmes) et, d'autre part, à la montée des difficultés d'insertion, périodes d'instabilité et de chômage de longue durée (environ 1 an pour les hommes et les femmes). Les effets de ces deux phénomènes sont, cependant, en partie compensés par la réduction de la durée moyenne des périodes d'inactivité en début de carrière (surtout pour les femmes, environ 3 ans, et environ 6 mois pour les hommes).

2. Il s'agit en particulier des courtes périodes d'emploi (200 heures de travail rémunérées au SMIC valident un trimestre). Ainsi, des périodes courtes d'emploi au cours d'une année peuvent permettre de valider un, voire plusieurs trimestres. Cela peut concerner par exemple des périodes de travail occasionnel d'étudiants ; du chômage indemnisé et, dans la limite d'un an, du chômage non indemnisé ; des formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de qualification) ; des stages rémunérés ou des contrats emploi-solidarité.

3. La catégorie des cadres est différente de celle des « plus diplômés » mentionnée ci-dessus, s'agissant des résultats issus de l'enquête Patrimoine.

4. Les ouvriers ont les âges de première validation les plus précoces et les cadres les âges les plus élevés.

5. En particulier, l'étude portant sur l'EIC ne prend pas en compte les périodes de service militaire pour les hommes et les majorations de durées d'assurance pour les femmes, ainsi que les périodes non enregistrées par les régimes de retraite enquêtés et qui sont reconnues, comme les périodes de travail à l'étranger, mais aussi des trimestres rachetés (au titre des études ou de périodes antérieures à l'obligation d'affiliation, ou de périodes d'activité en tant que conjoint collaborateur ou aide familial agricole, notamment).

Des durées d'emploi à 30 ans plus réduites pour les jeunes générations

Olivier BONTOUT et Amandine BRUN

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

La hausse de l'âge de fin d'études et les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail se traduisent par une baisse sensible au fil des générations des durées d'emploi à 30 ans. Celles-ci diminuent en moyenne de 2,6 années entre les générations nées entre 1934 et 1943 et celles nées entre 1964 et 1973 (de 3 ans pour les hommes, passant de 12 à 9 années et de 2,3 ans pour les femmes, passant de 9,4 à 7,1 années).

Cette baisse concerne plus particulièrement les moins qualifiés. Comme les diplômés, les jeunes les moins qualifiés ont en effet connu une durée de scolarité croissante au fil des générations, sous l'impact notamment du recul à 16 ans de l'âge de la scolarité obligatoire. Mais plus que les autres, ils connaissent depuis le milieu des années quatre-vingt une insertion difficile dans l'emploi. Leur durée d'emploi a ainsi baissé de 3 ans environ entre les générations nées entre 1934 et 1943 et celles nées entre 1964 et 1973 (passant de 11 à 8 ans), alors que dans le même temps celle des plus diplômés est restée quasiment stable (elle s'élève à 6 années environ).

Pour les générations les plus jeunes, la progression des périodes d'emploi en cours de formation initiale pour les plus diplômés et la lente montée en charge du dispositif de rachats d'année d'études devraient encore accentuer, au regard des systèmes de retraite, cette tendance au rapprochement des situations à 30 ans.

LES ÂGES DE FIN D'ÉTUDES et d'entrée effective dans la vie active constituent des moments clés pour l'accumulation des droits à retraite. Cet article s'appuie sur les principaux travaux récents traitant de cette question et sur les informations contenues dans l'enquête Patrimoine de 2004 de l'INSEE sur les calendriers rétrospectifs d'activité des personnes interrogées. Il examine successivement :

- les évolutions de l'âge de sortie de fin d'études au fil des années et des générations, en cherchant à distinguer les effets de structure imputables à l'augmentation globale des qualifications de ceux liés à l'évolution de chaque niveau de qualification ;
- les évolutions des taux d'activité, puis des durées d'emploi à 30 ans.

Cet examen conclut à la baisse des périodes d'emploi à 30 ans des générations les plus jeunes, notamment pour les moins qualifiés dont les durées d'emploi à 30 ans auraient baissé de trois ans entre les générations 1934-1943 et 1964-1973 (en passant de 11 à 8 années), alors qu'elles se seraient maintenues pour les plus qualifiés (environ 6 années).

En termes de retraite, la tendance au rapprochement entre les situations des moins et des plus qualifiés pourrait en outre s'accroître avec le développement de certaines situations d'emploi (tel le cumul emploi/études supé-

rieures ou encore l'apprentissage au niveau des études supérieures) ou de certains dispositifs réglementaires (tel le dispositif de rachat d'années d'études supérieures pour le calcul des droits à retraite).

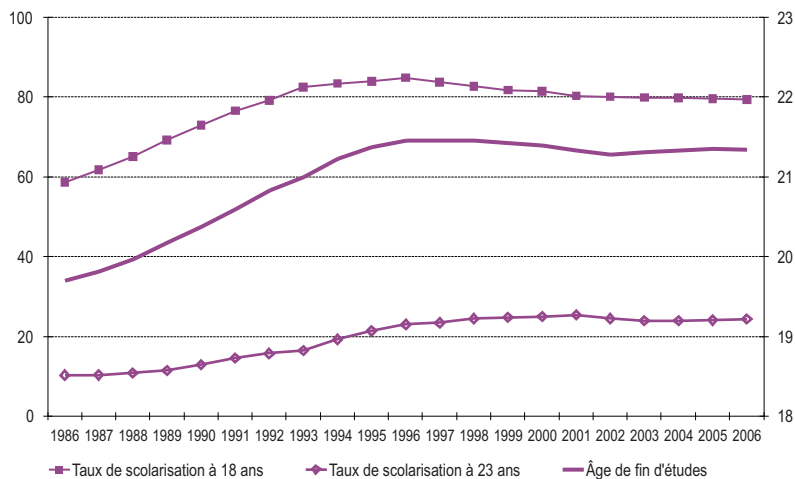
L'âge moyen de sortie du système scolaire s'est stabilisé au milieu des années 1990 après 30 années de hausse

L'âge de fin d'études s'est stabilisé au milieu des années quatre-vingt-dix autour de 21 ans, faisant suite à une augmentation continue depuis l'après guerre. Cette hausse de l'âge de fin d'études ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de sa dispersion : entre les générations 1934-1945 et 1964-1975, on observe une hausse quasi-uniforme de 3 ans des âges moyens de sortie des jeunes appartenant aux différents quartiles d'âge de sortie.

Cette hausse moyenne tient à la fois à la déformation de la structure des qualifications sur la période et à la hausse des âges de sortie du système scolaire à qualification donnée (qui a toutefois davantage concerné les moins qualifiés que le reste de la population).

GRAPHIQUE 1

Évolution de l'âge de fin d'études (âge conjoncturel) et des taux de scolarisation



Note • En trait gras (et échelle de droite) sont représentés les âges moyens de fin d'études une année donnée (il s'agit de l'espérance de scolarisation, estimateur conjoncturel de la durée des études, construite selon le principe de l'espérance de vie, cf. encadré) ; en traits fins (et échelle de gauche) les pourcentages de jeunes scolarisés chaque année à 18 ans et à 23 ans.

Sources • DEPP.

Un âge moyen de fin d'études stabilisé autour de 21 ans depuis le milieu des années 1990...

L'âge conjoncturel de fin d'études¹ s'est stabilisé au milieu des années quatre-vingt-dix à un niveau compris entre 21 ans et 21 ans et demi, après avoir crû d'environ un an entre 1986 et 1996 (graphique 1). Cela suggère que l'âge moyen de fin d'études par générations s'est stabilisé à un niveau proche de 21 ans pour les générations postérieures à 1975 environ (Buffeteau et Godefroy, 2005).

... après une hausse continue et homogène pour les générations antérieures à 1975

Pour les générations antérieures à 1975, l'âge moyen de fin d'études par générations a crû, en effet, quasi continûment de 15,8 ans pour les générations 1929-1933 à environ 16,8 ans pour les générations 1939-1943 et à 20,3 ans pour les générations 1969-1973, soit à un rythme proche d'un an toutes les 10 générations (graphique 2). Il a augmenté plus vite pour les femmes, qui ont désormais un âge moyen de fin d'études légèrement plus élevé que les hommes.

Cette hausse de l'âge moyen de fin d'études a concerné de manière relativement uniforme l'ensemble des personnes d'une même génération (tableau 1). En effet, la hausse de l'âge de fin d'études, qui est de l'ordre de 3 ans en

moyenne entre les générations 1934-1943 et 1964-1973, touche de manière quasi comparable l'ensemble des personnes. La hausse pour les personnes qui ont les durées d'études les plus courtes (1^{er} quartile d'âge de sortie) est identique à celle pour les personnes qui ont les durées d'études les plus longues (4^e quartile d'âge de sortie). Les personnes du milieu de la distribution ont toutefois connu une hausse plus rapide.

TABLEAU 1

Dispersion de l'âge moyen de fin d'études pour deux groupes de générations

	Moyenne	Médiane	Moyenne Q1	Moyenne Q2	Moyenne Q3	Moyenne Q4
1934-1943	16,6	16	13,9	15,4	17,4	22,0
1964-1973	19,7	19	16,1	18,4	20,9	24,9
Évolution	3,1	3	2,6	3,6	3,6	2,6

Note • Les quartiles (Q1 à Q4) sont calculés pour des groupes de 10 générations et ne comprennent pas forcément exactement 25 % de la population, du fait d'effets de seuils (les âges étant des nombres entiers).

Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004 – calculs DREES.

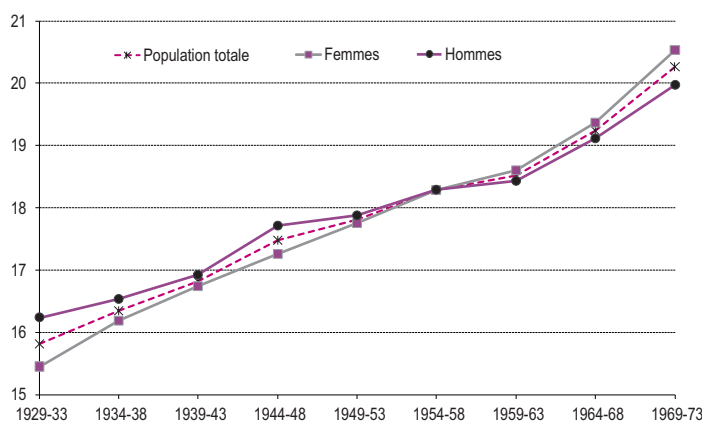
Une hausse de l'âge de fin d'études due aux évolutions de la structure des diplômes mais aussi aux évolutions propres à chaque niveau de qualification

Les évolutions de la structure des diplômes par générations contribuent fortement à la hausse de l'âge de fin d'études.

1. L'âge conjoncturel de fin d'études n'est pas à confondre avec l'âge de fin d'études d'une génération, cf. encadré 1.

GRAPHIQUE 2

Évolution de l'âge de fin d'études par génération



Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004.

La proportion de personnes n'ayant pas de diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires (CEP) a diminué très fortement, passant de 57% pour les générations 1934-1938 à un peu moins de 14% pour les générations 1969-1973 (le CEP a été progressivement supprimé à partir de 1959, date de l'allongement à 16 ans de la durée de la scolarité obligatoire) [graphique 3]. Dans le même temps, la proportion de titulaires d'un diplôme inférieur au Bac a augmenté. Cette augmentation s'est poursuivie jusqu'aux générations 1959-1963, puis a entamé elle aussi un reflux rapide pour atteindre 32% pour les générations 1969-1973, se traduisant à son tour par une hausse importante de la proportion des titulaires du Bac ou plus. Ces évolutions sont la traduction de la politique menée par les pouvoirs publics visant à accroître progressivement la proportion de bacheliers parmi les sortants du sys-

tème éducatif. Ainsi, parmi les personnes nées entre 1969 et 1973, 54% sont titulaires du Bac ou d'un diplôme supérieur, alors que respectivement 33% et 21% des générations 1959-1963 et 1939-1943 sont dans ce cas.

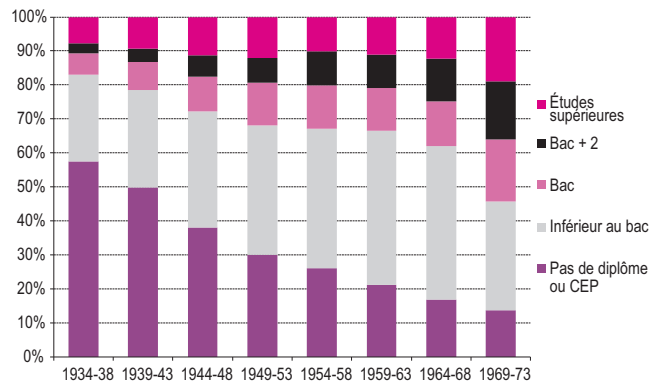
Cette tendance est plus marquée pour les femmes que pour les hommes (graphiques A1 et A2, annexe 2). Ainsi, parmi les femmes nées entre 1969 et 1973, 59% sont titulaires du Bac ou plus (respectivement 48% des hommes). Elles sont 35% (respectivement 31%) de la génération 1959-1963 et 22% (respectivement 20%) de la génération 1939-1943 à être dans ce cas.

Les évolutions de l'âge de fin d'études reflètent aussi des tendances variables selon le diplôme obtenu. En effet, du fait la prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans², ce sont les moins diplômés qui ont connu l'augmentation la plus

2. L'ordonnance du 6 janvier 1959 précise : « L'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans révolus pour les enfants des deux sexes français et étrangers, qui atteindront l'âge de six ans à partir du 1^{er} janvier 1959. »

■ GRAPHIQUE 3

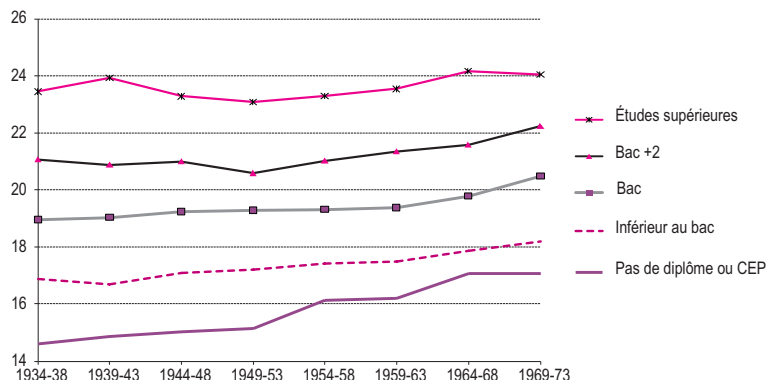
Proportion de personnes selon le niveau de diplôme par génération



Champ • Population née entre 1934 et 1973.
Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004 – calculs DREES.

■ GRAPHIQUE 4A

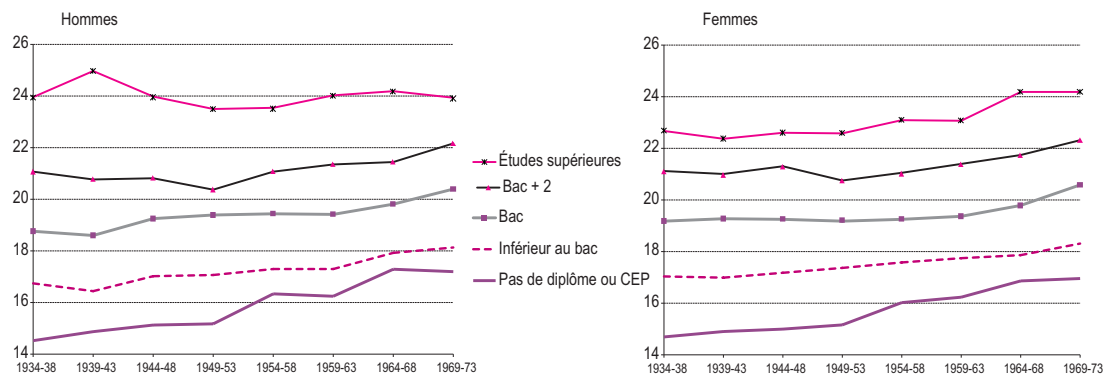
Âge de fin d'études par génération selon le niveau de diplôme par génération



Champ • Population née entre 1934 et 1973.
Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004 – calculs DREES.

GRAPHIQUE 4B

Âge de fin d'études par génération selon le sexe et le niveau de diplôme



Champ • Population née entre 1934 et 1973.

Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004 – calculs DREES.

forte de leur âge de fin d'études. On peut notamment remarquer un fort accroissement de l'âge de fin d'études pour les personnes sans diplôme des générations 1954-1958. Pour les moins diplômés, l'âge de fin d'études a ainsi augmenté de 2,4 années entre les générations 1934-1938 et 1969-1973 (graphique 4A), alors que cette hausse n'a été que de 1,5 année pour les personnes diplômées du Bac et de seulement 1,2 année et 0,6 année pour les personnes ayant un Bac +2 et celles ayant suivi des études supérieures.

Les évolutions de l'âge de fin d'études sont aussi légèrement différentes pour les hommes et les femmes (graphique 4B). Si elles apparaissent relativement comparables pour les non-diplômés et les diplômés ayant obtenu un diplôme égal ou inférieur à Bac +2, elles se différencient pour ceux ayant suivi des études supérieures. Pour les femmes diplômées du supérieur l'âge de fin d'études augmente davantage au cours des générations contrairement aux hommes pour lesquels il demeure stable.

ENCADRÉ 1

Mesurer l'âge de fin d'études

L'âge de fin d'études peut être mesuré pour une année donnée pour les jeunes qui terminent leur scolarité cette année-là (indicateur *conjuncturel*) ou par générations pour les jeunes d'une génération entière (indicateur *longitudinal*).

L'indicateur conjuncturel

Les données administratives du ministère de l'Éducation nationale (DEPP), qui portent sur l'ensemble de la France, donnent pour une année donnée (en coupe) les taux de scolarisation par âge. Ces taux permettent de construire un indicateur *conjuncturel* : l'âge de fin d'études est mesuré alors comme l'âge moyen de fin d'études des jeunes scolarisés une année donnée (espérance de l'âge de fin d'études, calculée comme la somme, une même année, des taux de scolarisation par âge, ce qui neutralise les effets de taille des différentes cohortes).

Cet indicateur calculé chaque année et qui donne une indication des évolutions de comportements dans le temps, ne permet toutefois pas de comparer directement les situations relatives des différentes générations, on lui préfère dans ce cas l'indicateur longitudinal.

L'indicateur longitudinal

Cet indicateur est calculé, quant à lui, à partir des données d'enquêtes : déclaratives et rétrospectives. Celles-ci permettent, en effet, de construire des indicateurs longitudinaux sur la base d'un échantillon de population.

Ces indicateurs souffrent toutefois potentiellement de biais du fait d'effets de mémoire, mais aussi de champ car ils ne recouvrent pas les populations qui ne sont plus présentes en France. Les effets de mémoire sont potentiellement plus forts lorsque l'on interroge des générations qui ont terminé leurs études il y a plus longtemps. Par ailleurs, du fait de systèmes d'interrogation différents (notamment formulation des questions et pondérations), des enquêtes différentes peuvent ne pas complètement concorder dans la mesure de l'âge de fin d'études.

Interrompant leur baisse de long terme, les taux d'activité des jeunes se sont stabilisés au milieu des années 1990, en cohérence avec l'évolution des âges de fin d'études

En cohérence avec la hausse des âges de sortie de formation initiale, on a assisté, durant le XX^e siècle et jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, à une baisse significative des taux d'activité des moins de 30 ans.

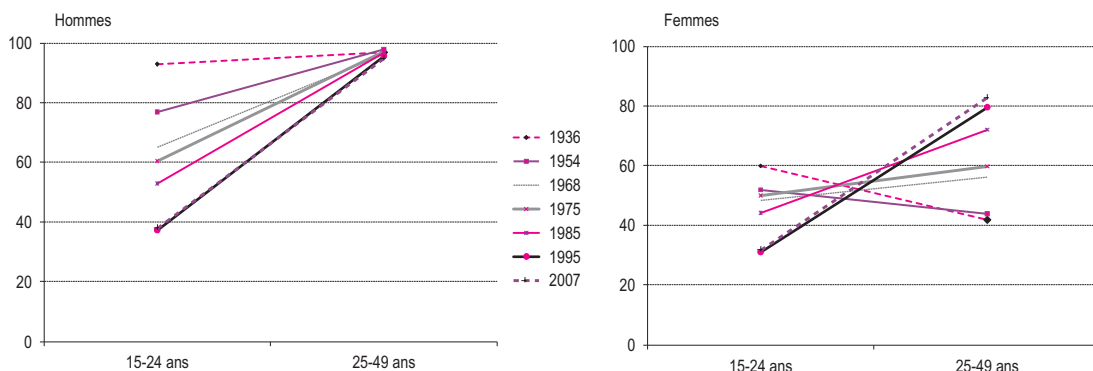
Il existe toutefois des différences sensibles d'évolution entre les hommes et les femmes.

Pour les hommes, la baisse est continue et particulièrement marquée depuis l'après-guerre. Pour les femmes, la baisse est aussi continue au cours du temps aux âges les plus précoces et se combine avec une progression des taux d'activité pour les 25 ans et plus (graphique 5) à partir des années soixante-dix.

Au total, les taux d'activité des 15-24 ans se sont eux aussi (comme les âges de sortie de formation initiale) globalement stabilisés à partir du milieu des années quatre-vingt-dix : celui des 15-19 ans un peu au-dessus de 10% et celui des 20-24 ans un peu en dessous de 60% (graphique 6), avec une légère remontée à la fin des années quatre-vingt-dix, imputable à la conjoncture mais aussi, pour les 15-19 ans, à la réduction des redoublements.

GRAPHIQUE 5

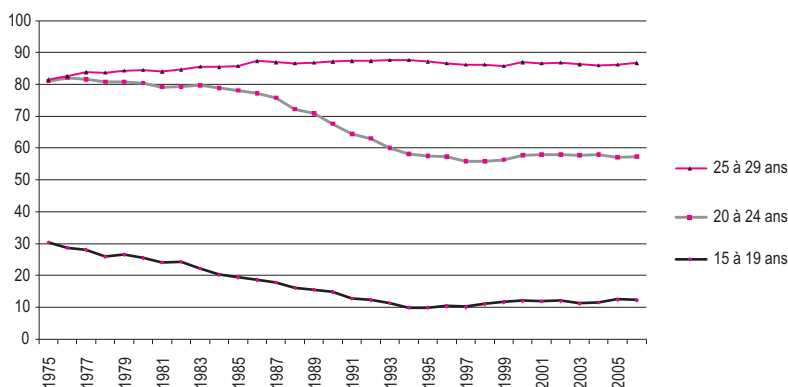
Taux d'activité sur longue période



Note • Ces graphiques représentent les taux d'activité en coupe pour différentes années.
Sources • Marchand et Thélot (1997) pour 1954 et 1936 ; INSEE pour les autres années.

GRAPHIQUE 6

Évolution des taux d'activité



Note • Population active et taux d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) en moyenne annuelle.
Sources • Enquêtes Emploi, corrigée de la rupture de série en 2003 (calculs INSEE).

La hausse des âges de fin d'études et les difficultés d'insertion dans l'emploi font reculer les durées moyennes d'emploi avant 30 ans depuis le début des années 1980

Depuis le milieu des années soixante-dix, l'insertion des jeunes sur le marché du travail se fait de plus en plus difficilement. En particulier, l'accès à un emploi stable intervient de plus en plus tardivement. La montée du chômage et le développement des situations d'emploi précaires (des périodes de stage ou d'emploi aidé ou encore d'emploi à temps partiel subi) en sont les principales causes. Combinée à la hausse des âges de sortie de formation initiale, cette situation se traduit par une baisse des durées cumulées d'emploi à 30 ans pour les générations les plus récentes (l'insertion dans l'emploi des jeunes peut être mesurée pour un âge donné par un indicateur conjoncturel ou par générations pour une

génération entière et au cours du temps par un indicateur longitudinal, cf. encadré 2).

Le chômage des jeunes oscille, selon l'âge, entre 10 % et 25 % depuis le début des années 1980

Entre le milieu des années soixante-dix et le milieu des années quatre-vingt, le taux de chômage des jeunes a connu une hausse rapide. Depuis le milieu des années quatre-vingt, il fluctue³ autour d'un niveau structurellement plus élevé (de 10 % à 20 % selon l'âge, graphique 7).

Cette évolution a eu pour conséquence d'allonger fortement, surtout en période de retournement conjoncturel, les délais d'insertion. Les taux d'emploi des sortants du système éducatif ont eu en effet tendance à diminuer très nettement au début des années quatre-vingt et des années quatre-vingt-dix, périodes de retournement conjoncturel (graphique 8). Toutefois, cinq ans après la sortie de formation initiale, ces taux se stabilisent et les niveaux d'emploi sont de l'ordre de 75 % à 80 %.

3. Le niveau de chômage par âge est lié en fait aux niveaux de qualification : les niveaux de taux de chômage plus élevés des tranches d'âge les plus jeunes correspondent à de moindres niveaux de qualification.

ENCADRÉ 2

Mesurer l'insertion dans l'emploi des jeunes

L'emploi peut être mesuré pour une année donnée pour les jeunes d'un âge donné (indicateur *conjoncturel*) ou par générations pour les jeunes d'une génération entière, au cours du temps (indicateur *longitudinal*).

Les enquêtes Emploi (annuelles depuis 1950 et en continu depuis 2002) fournissent une information détaillée sur la situation courante de l'emploi des jeunes (niveaux de diplômes, types d'emploi, etc.). Elles permettent en particulier de suivre les évolutions sur longue période de l'emploi des jeunes, par exemple en élaborant des indicateurs par pseudo-génération (ce ne sont pas des indicateurs de suivi des mêmes personnes en panels). Elles permettent d'appréhender indépendamment les situations d'emploi et d'études. Le champ porte sur les ménages ordinaires, et ne couvre qu'imparfaitement les étudiants en internat, cité universitaire et foyer, interrogés par le biais de leurs parents.

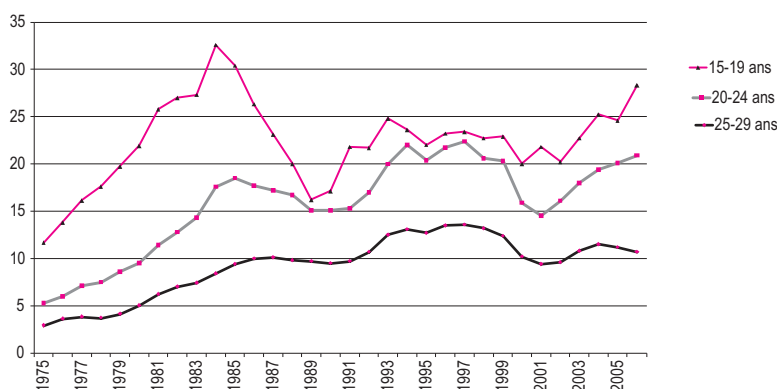
Les calendriers rétrospectifs de l'enquête Patrimoine (1998, 2004) permettent eux aussi de reconstituer de manière rétrospective les périodes d'emploi et d'interruptions de carrières de différentes générations. Toutefois, les informations des calendriers rétrospectifs sont fournies à un pas annuel et ne permettent donc pas une prise en compte des interruptions qui ont une durée plus faible, notamment pour ce qui concerne le chômage.

Les données des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) sont des données administratives et permettent une description précise de l'activité sur longue période (l'échantillon au 1/25^e des DADS couvre les années 1967 à 2000). En 2000, le champ des DADS recouvre l'essentiel des secteurs privé et semi-public et représente plus de 75 % des emplois salariés. Seuls les agents des organismes de l'État (titulaires ou non), les salariés de l'agriculture et de la sylviculture et les salariés du secteur des services domestiques ne sont pas couverts. Enfin, les collectivités territoriales ne sont couvertes entièrement par les DADS que depuis 1987. L'étude de Koubi (2003) retient les salariés âgés de 15 à 65 ans ayant travaillé plus de 30 jours dans l'année. Au total, l'échantillon comporte plus de 15 millions d'observations, représentant plus de 2 millions de salariés suivis sur une partie plus ou moins longue de leur carrière. Certains secteurs d'activité n'ont pas été couverts : secteur des activités extraterritoriales, de la pêche (seul secteur agricole pouvant être présent dans les DADS) et l'étude se limite aux salariés ayant effectué l'essentiel de leur carrière dans le secteur privé, en retenant cependant pour ceux-ci les années éventuellement effectuées dans le secteur semi-public (le champ du secteur privé est reconstitué en le distinguant du secteur semi-public).

Les enquêtes Générations du CEREQ sont des panels de suivi de sortants du système de formation initiale pour une année donnée (1998, 2001, 2004) et permettent donc une description détaillée du devenir des sortants, au cours des premières années de leur insertion sur le marché du travail, en particulier par des ré-interrogations, 5 et 7 ans après la sortie de formation.

GRAPHIQUE 7

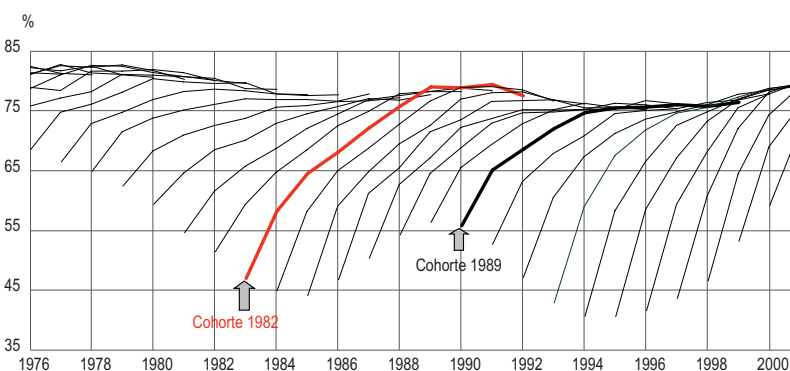
Taux de chômage des 15-29 ans (1975-2006)



Définition • Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), par âge regroupé, en moyenne annuelle.
Sources • Enquêtes Emploi, corrigée de la rupture de série en 2003 (calculs INSEE).

GRAPHIQUE 8

Taux d'emploi par cohorte de sortants



Définition • Emploi au sens du BIT mais hors contingent; taux d'emploi annuels lissés par une moyenne mobile d'ordre 3.
Lecture • En mars 1983, 47 % des jeunes ayant achevé leurs études initiales en 1982 (cohorte 1982) ont un emploi. Cinq ans après leur sortie, en 1987, 72 % ont un emploi.
Sources • Fondeur et Minni, 2006, enquêtes Emploi.

Une plus forte précarisation des emplois des jeunes

Ces évolutions se sont par ailleurs accompagnées d'une précarisation de l'emploi. L'accès à un emploi stable (défini ici comme un CDI du secteur privé ou un emploi non temporaire du secteur public) est de plus en plus tardif, avec pour les années les plus récentes un niveau un peu inférieur à 80 % cinq ans après la fin des études initiales et de l'ordre de 87 % au bout de dix ans, contre respectivement 97 % et 98 % au début des années quatre-vingt, soit une baisse de plus de 10 points (graphique 9 et annexe 2).

Il en a résulté une augmentation de la durée d'insertion moyenne de l'ordre d'une demi-année entre le premier emploi et le premier emploi stable (défini ici comme un emploi de plus de six mois) entre les générations nées au

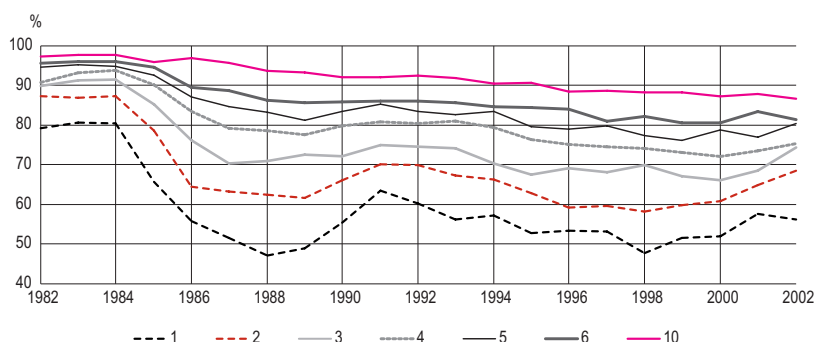
milieu des années cinquante et celles nées au début des années soixante-dix (Koubi, 2003). Alors que cette durée d'insertion était d'un an pour les générations du milieu des années cinquante, elle est désormais de l'ordre d'un an et demi (graphique 10).

Une baisse moyenne des durées cumulées d'emploi avant 30 ans

Au total, la hausse de la durée des études combinée aux difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi s'est traduite par une baisse des durées cumulées d'emploi avant 30 ans, de 2,6 années entre les générations 1934-1943 et les générations 1964-1973 (3 ans pour les hommes et 2,3 ans pour les femmes) et par une augmentation des périodes de chômage de longue durée ou d'alternance de chômage et d'activité. Pour les femmes, ces écarts à 30 ans sont compensés plus

GRAPHIQUE 9

Part de l'emploi stable des salariés par ancienneté (1982-2002)



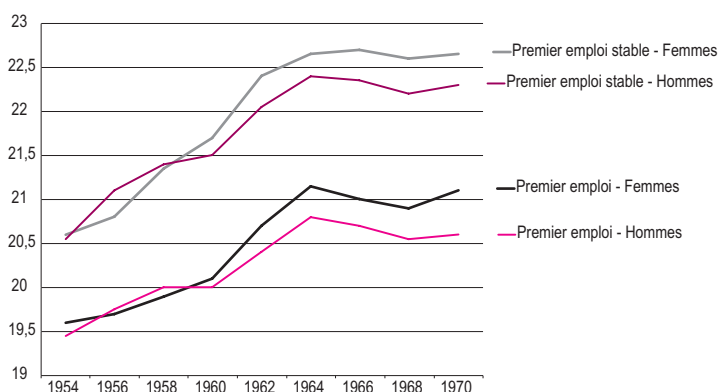
Définition • Emploi au sens du BIT hors contingent.

Lecture • En mars 1989, 49 % des salariés ayant achevé leurs études initiales en 1988 (ancienneté 1) ont un emploi stable (CDI du privé ou emploi non temporaire du public).

Sources • Fondeur et Minni, 2006, enquêtes Emploi.

GRAPHIQUE 10

Âge moyen au premier emploi et au premier emploi stable, par cohorte et par sexe



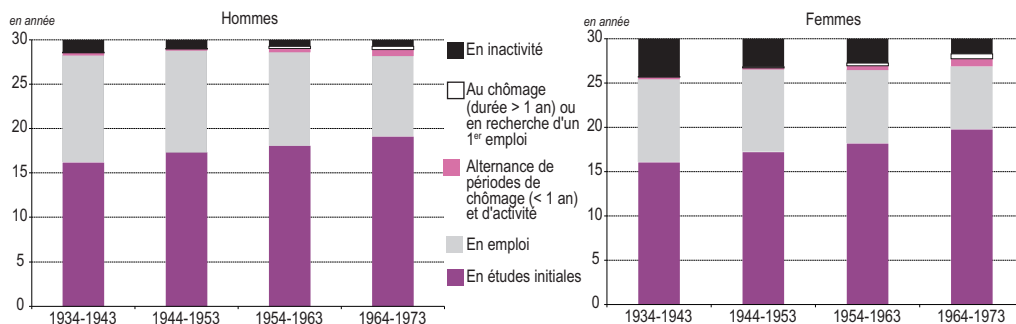
Lecture • Les salariés de la cohorte née en 1954 et ayant eu un premier emploi (de plus de 6 mois) dans le secteur privé avant l'âge de 30 ans ont débuté leur carrière en moyenne à l'âge de 19 ans et demi. Ils ont eu leur premier emploi stable en moyenne à l'âge de 20 ans et demi.

Champ • Salariés du secteur privé ayant eu un premier emploi stable avant 30 ans.

Sources • Koubi, 2003, DADS (échantillon au 1/25^e), INSEE.

GRAPHIQUE 11

Durées d'emploi et d'études à 30 ans pour des générations successives



Lecture • Les femmes, des générations 1964-1973 ont passé en moyenne au cours de leurs 30 premières années presque 20 ans en formation initiale (hors apprentissage), environ 7 ans en emploi, environ 6 mois en chômage de longue durée ou en recherche d'un premier emploi, environ 1 an en alternant périodes de chômage et d'activité et environ 2 ans en inactivité.

Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004, calcul DREES.

tard dans la vie active par l'augmentation structurelle des taux d'activité féminins, tandis que pour les hommes ils se traduisent par une baisse durable des durées d'emploi au fil des générations (Lagarenne, Martinez et Talon, 1999).

Pour les hommes, l'allongement de la durée consacrée aux études s'est essentiellement traduit par une baisse de la durée passée en emploi avant 30 ans : alors que les générations 1934-1943 ont passé sur leurs 30 premières années 12 ans en emploi, les générations 1964-1973 n'y ont passé que 9 ans, soit 3 ans de moins à 30 générations d'écart. Pour les femmes, la réduction de la durée passée en emploi est moindre : elle est passée de 9,4 ans à 7,1 ans pour les mêmes générations, car l'allongement des études a été en partie compensé par un repli de l'inactivité (graphique 11).

Cette baisse de la durée en emploi résulte principalement de la hausse de la période consacrée aux études initiales. Les hommes nés entre 1934 et 1943 y ont consacré en moyenne un peu plus de 16 ans (durée sensiblement identique pour les femmes), alors que ceux des générations 1964-1973 ont une période d'études initiales en moyenne d'environ 19 ans (pratiquement 20 ans pour les femmes). Cette hausse des durées d'études est compensée, surtout chez les femmes, par une diminution de la durée des périodes d'inactivité, qui passe de 4 ans à un peu moins de 2 ans pour les femmes et de 1,4 an à un peu moins d'un an pour les hommes.

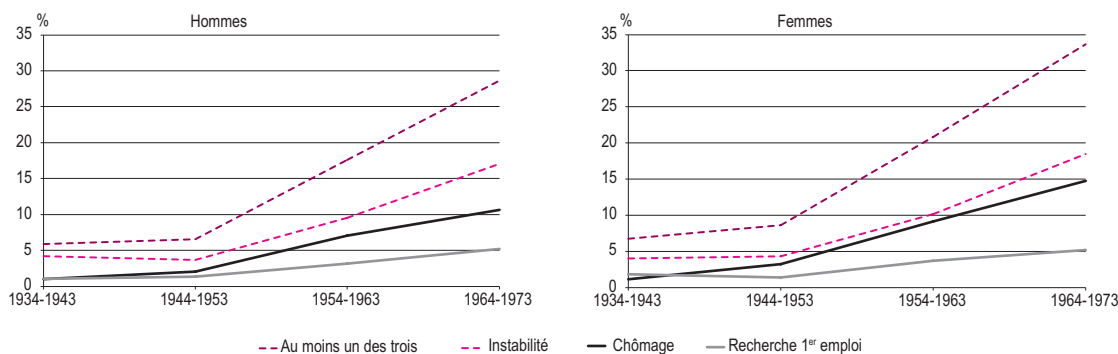
La baisse de la durée d'emploi tient également à une hausse des périodes passées au chômage de longue durée ou en recherche d'un premier emploi et des périodes d'instabilité caractérisées par des successions de courtes périodes d'emploi et de chômage. La durée de ces périodes passe de quelques mois à environ une année pour les hommes et les femmes entre les générations 1934-1943 et 1964-1973.

En effet, la part des jeunes qui connaissent avant 30 ans des périodes de chômage de longue durée, des périodes de recherche de leur premier emploi ou qui font face à des périodes d'instabilité caractérisées par des successions de courtes périodes d'emploi et de chômage augmente fortement à partir des générations 1944-1953 : initialement de moins de 8 %, elle dépasse 30 % pour les générations 1964-1973 (graphique 12).

Ainsi, pratiquement 13 % des personnes nées entre 1964 et 1973 ont connu avant 30 ans une période de chômage de longue durée, contre seulement 1 % de la génération 1944-1953. En outre, la part de celles ayant connu des périodes d'instabilité avant 30 ans, alternant emploi et courte période de chômage, a fortement augmenté : 17 % des hommes de la génération 1964-1973 sont dans ce cas, contre seulement 4 % de ceux de la génération 1944-1953. Il en est de même pour les personnes ayant eu avant 30 ans une période de recherche d'un premier emploi : 1 % des personnes nées entre 1944 et 1953 ont connu une telle période, contre 5 % de la génération 1964-1973.

GRAPHIQUE 12

Part de personnes, pour des générations successives, ayant connu des périodes de chômage de longue durée, d'instabilité et de recherche d'un premier emploi avant 30 ans



Lecture • En 2004, 15% des femmes nées entre 1964 et 1973 ont connu avant l'âge de 30 ans au moins une période de chômage de longue durée (supérieure à 1 an). Elles étaient 3% parmi la génération 1944-1953. 18,5% ont été confrontées à une période d'instabilité, alternant périodes d'emploi et de chômage (4 % parmi la génération 1944-1953). 5 % ont connu une période de recherche d'un premier emploi (1 % parmi la génération 1944-1953) et environ 34 % (9 % parmi la génération 1944-1953) ont connu au moins une des trois situations.

Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004, calculs DREES.

Le recul des durées d'emploi à 30 ans et les difficultés d'insertion les plus fortes touchent surtout les moins diplômés

Les moins diplômés sont confrontés à un fort taux de chômage en phase d'insertion

Les taux de chômage des jeunes actifs sont fortement liés aux niveaux de diplômes. En particulier le taux de chômage des peu diplômés est de l'ordre de 40%, contre 20% pour l'ensemble et 10% pour les diplômés du supérieur (graphique 13).

Depuis le début des années 1970, les inégalités d'insertion des jeunes se sont en fait creusées

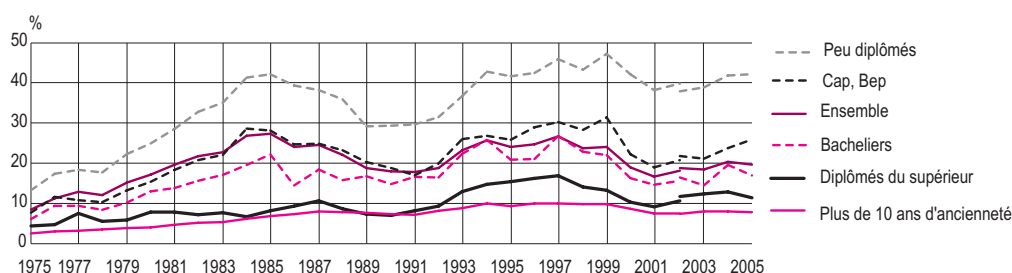
en fonction des niveaux de diplômes. La situation relative des personnes sans aucun diplôme par rapport aux plus diplômés est nettement plus difficile à la fin des années 1990 qu'au début des années 1980 (Givord, 2005), en particulier pour accéder à un CDI.

Au début des années 2000, les moins diplômés ont, notamment, connu des trajectoires d'insertion dans l'emploi marquées par des fréquences élevées de périodes longues de chômage ou d'inactivité : par exemple 42% des sortants précoces du système scolaire ont connu une période de plus d'un an de chômage au cours des trois premières années de vie active, contre 15% pour l'ensemble de la cohorte ; 40% ont été au chômage trois ans après leur sortie de scolarité, contre 16% pour l'ensemble de la cohorte des sortants (tableau 2).

Au milieu des années 2000, l'insertion dans l'emploi apparaît ainsi particulièrement difficile pour les jeunes qui sortent de formation

GRAPHIQUE 13

Taux de chômage des actifs récents selon le niveau de diplôme



Note • Activité au sens du BIT, données à la date de l'enquête de 1975 à 2002 et moyenne des deux premiers trimestres de l'enquête en continu de 2002 à 2005. Le taux de chômage des personnes ayant terminé leurs études initiales depuis plus de dix ans est présenté tous niveaux de diplôme confondus, afin de pouvoir le comparer à celui de l'ensemble des actifs récents.

Sources • Fondeur et Minni, 2006, enquêtes Emploi.

TABLEAU 2

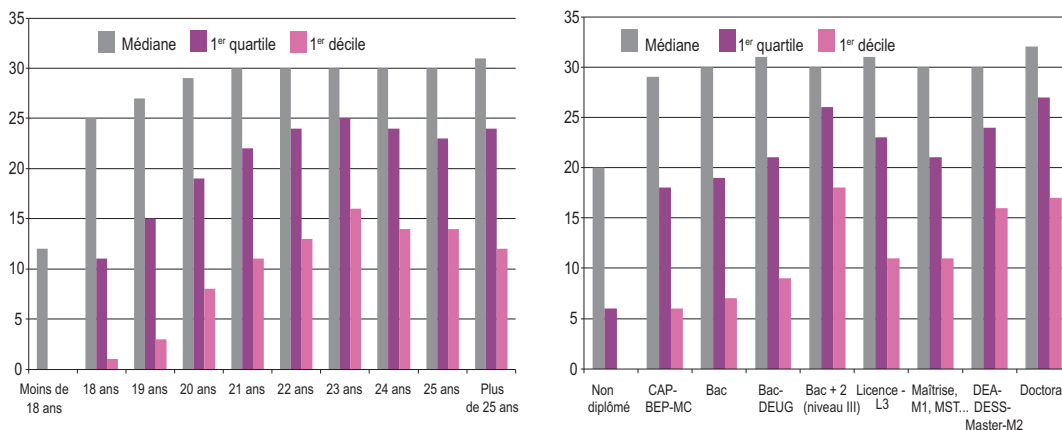
Indicateurs d'insertion des diplômés et des non-diplômés (2001-2004) (%)

Niveau	Sortie précoce de scolarité	CAP ou BEP, non-diplômé, 2 nd e et 1 ^{re}	Échec au bac	Ensemble de la cohorte
Chômage, inactivité et emploi				
Pas de chômage	36	38	50	53
Plus d'un an de chômage	42	28	18	15
Plus d'un an d'inactivité	14	7	5	4
Taux de chômage 3 ans après	40	31	20	16
Part des CDI dans l'emploi total 3 ans après	47	54	63	67
Passage en contrats aidés	28	19	15	16
Trajectoire sur 3 ans				
Accès rapide et durable à l'emploi	31	48	64	68
Décrochage de l'emploi	22	25	17	15
Sortie lente du chômage	33	20	11	11

Sources • CERC (2008), d'après CEREQ, Génération 2001, « Quand l'école est finie ».

GRAPHIQUE 14

Durée d'emploi au cours des 36 premiers mois suivant la sortie de formation initiale



Lecture • Pour les générations sorties de formation initiale en 2004, la durée médiane d'emploi des personnes sorties à 18 ans est de 25 mois, le premier quartile est de 11 mois et le premier décile est de 1 mois.
Sources • CEREQ, enquête Génération 2004.

initiale avant 20 ans. Ceux qui sortent avant 18 ans ont une durée médiane d'emploi très faible au cours des 36 mois suivant leur sortie, de l'ordre de 12 mois, contre de 25 à 30 mois pour les autres. Cela correspond à un retard d'insertion dans l'emploi de plus d'un an en moyenne par rapport aux personnes sortant à au moins 18 ans (graphique 14)⁴.

Au moins un quart des sortants avant 18 ans ne connaît de ce fait aucun épisode d'emploi au cours des 36 premiers mois après sa sortie de formation initiale (1^{er} quartile de la dispersion nul), alors que les trois quarts de ceux qui sortent à 18 ans ont connu au moins 11 mois d'emploi⁵.

Les non-diplômés sortant du système scolaire connaissent ainsi des difficultés d'insertion majeures au cours des 36 premiers mois d'entrée dans la vie active. À partir du niveau CAP, les durées médianes d'emploi sont globalement stables autour de 30 mois, mais la dispersion des durées d'emploi varie avec le diplôme (hausse du 1^{er} quartile et 1^{er} décile).

Un écart persistant des durées d'insertion après plusieurs années de présence sur le marché du travail...

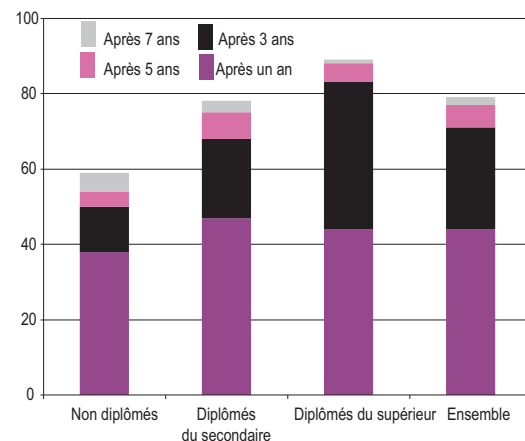
Ces écarts après trois ans sur le marché du travail ne s'atténuent, en outre, que très peu au cours des années qui suivent : la part des personnes qui ont travaillé de manière continue

4. Les résultats sont semblables pour l'enquête génération 1998, qui porte sur la cohorte sortant de formation initiale en 1998.

5. Ces résultats sont proches de ceux obtenus pour la génération 1992 que le CEREQ avait établis pour le COR et qui portaient sur le nombre d'années validées pour la retraite sur l'ensemble des cinq premières années de vie active (COR, 2002; annexe 2).

GRAPHIQUE 15

Part de personnes de la génération 1998 ayant travaillé de manière continue dans les 12 derniers mois selon le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail



Lecture • Dans l'ensemble, 44% des sortants de formation initiale ont travaillé au cours des 12 mois au terme de la première année de sortie, 71% au terme de la 3^e année, 77% au terme de la 5^e année et 79% au terme de la 7^e année.
Sources • Couppié, Gasquet et Lopez, 2006; enquête Génération 1998 (génération sortie du système éducatif en 1998).

dans les 12 derniers mois n'augmente que peu après cinq ans ou sept ans sur le marché du travail (graphique 15). Les différences d'insertion dans l'emploi entre niveaux de formation initiale s'accroissent donc avec le temps : elles sont peu sensibles après un an et se creusent entre un et trois ans, puis ne se réduisent que très marginalement au-delà.

... et une baisse plus marquée des durées d'emploi à 30 ans

Au total, la baisse des durées d'emploi à 30 ans est nettement plus marquée pour les moins diplômés (annexe 2).

De 6 ans en moyenne, les durées d'emploi à 30 ans des titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat sont quasi constantes entre les générations 1934-1943 et les générations 1964-1973 (graphique 16) : la légère hausse des durées de formation initiale pour les femmes étant compensée par une légère baisse de l'inactivité. Des difficultés d'insertion apparaissent toutefois pour les générations 1964-1973 avec une baisse de la durée d'emploi à 30 ans d'une demi-année environ par rapport aux générations 1954-1963.

En revanche, pour les personnes sans diplôme, la durée d'emploi diminue sensiblement. Elle est passée de 11,3 à 8 années, tandis que les périodes d'insertion s'allongent. Pour les hommes, la durée d'emploi baisse de 13 ans à 10 ans environ, avec dans le même temps une hausse des périodes d'instabilité (d'alternance d'emploi et de chômage) de 0,5 à 1,4 an et de chômage de longue durée, de négli-

geables à 0,7 an. Pour les femmes, la durée d'emploi baisse de 9 ans à 6 ans environ, avec dans le même temps une hausse des périodes d'instabilité de quasi négligeables à presque deux ans et de chômage de longue durée, de pratiquement inexistantes à un an environ.

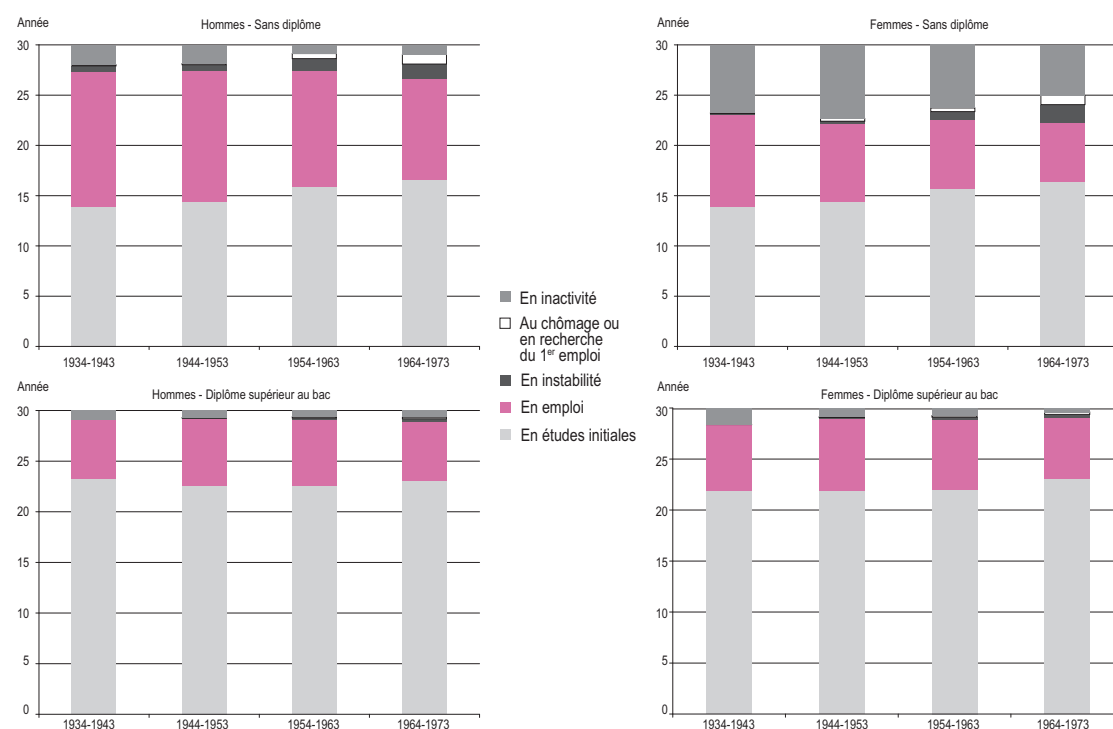
Une différenciation entre les moins diplômés et les plus diplômés qui pourrait encore s'accroître dans l'avenir en termes de droits à la retraite

Cette différenciation dans les évolutions entre qualifiés et non-qualifiés pourrait en outre s'accroître en termes de droits à la retraite avec :

- l'instauration de certains dispositifs réglementaires (rachats des années d'études) permettant de valider des trimestres pour la retraite (annexe 1) ;
- le développement de certaines situations (développement du cumul emploi/études et de l'apprentissage chez les étudiants).

GRAPHIQUE 16

Évolution des durées avant 30 ans par qualification et génération



Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004, calculs DREES.

Plusieurs études du CEREQ, de la DARES ou encore de l'INSEE mettent bien en évidence ces évolutions tendant à rapprocher les durées d'emploi des qualifiés de celles des non-qualifiés.

Un développement de l'apprentissage chez les étudiants

Le nombre d'apprentis avait connu un lent déclin entre le milieu des années soixante (environ 400 000 jeunes) et le milieu des années soixante-dix, atteignant un socle de 150 000 apprentis puis remontant légèrement par la suite. Au cours des années quatre-vingt le nombre d'apprentis s'était stabilisé autour de 230 000. Les années quatre-vingt-dix marquent dans ce cadre une rupture. Depuis cette date, les flux d'entrée en apprentissage dans le secteur marchand sont en effet en forte hausse (Sanchez, 2008), passant de 125 000 par an en 1992 à environ 275 000 en 2006. Les effectifs s'accroissent donc à nouveau à partir du début des années quatre-vingt-dix, atteignant 300 000 jeunes en 1995, et se stabilisent ensuite autour de 360 000 entre 2000 et 2003.

Or, cette hausse est en grande partie liée à celle des qualifications de niveau Bac et plus. À la rentrée 1995, huit apprentis sur dix préparaient un CAP ou un BEP. En 2003, ils sont à peine plus de six sur dix : la part des jeunes apprentis qui préparent le baccalauréat ou un diplôme de même niveau est passée de 14 à 21 % et celle des jeunes qui entrent en apprentissage avec au minimum un baccalauréat est passée de 6 à 17 % (Arrighi et Brochier, 2005).

Davantage de situations d'emploi au cours des études

Entre 1990 et 2002, la part des étudiants du supérieur occupant un emploi⁶ a crû de 12,6 % à 17 %, ce qui s'est traduit par une hausse de 2,7 % à 6,6 % de la part des étudiants dans l'emploi pour les 18-29 ans (Coudin et Tavan, 2008).

Cette augmentation est due tout d'abord, jusqu'au milieu des années 1990, à la poursuite de la hausse des effectifs étudiants du supérieur (la part des étudiants parmi les 18-29 ans est passée de 13 % en 1990 à 19,9 % en 1997) et de leur âge. Leur taux d'emploi augmente aussi fortement avec l'âge : de moins de 10 % à

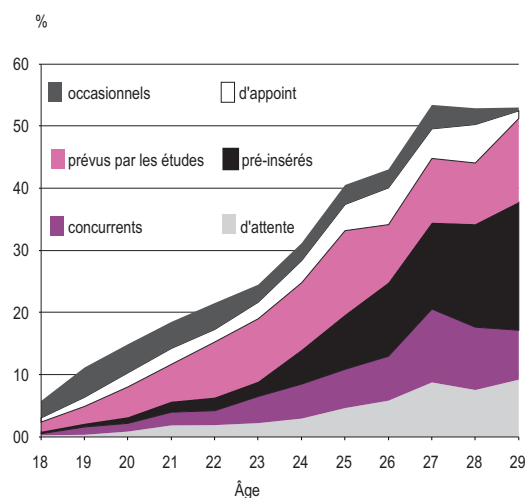
18 ans, il passe à 15 % à 20 ans, à plus de 20 % à 22 ans et à plus de 40 % à partir de 25 ans, plafonnant à 50 % à partir de 27 ans.

Les situations de cumul emploi/études sont aussi plus fréquentes à partir de la fin des années quatre-vingt-dix. Deux raisons, au moins, peuvent expliquer la croissance du travail étudiant : l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes d'origines sociales plus modestes ayant besoin de financer leurs études (un étudiant sur trois est boursier) et le développement des formations intégrant une période de travail (stages, apprentissage).

Ainsi, en 2004-2006, 19 % des étudiants ont cumulé emploi et études. La moitié exerce une activité prévue par leurs études (stages, apprentissage) ou très proche (emplois « pré-insérés »). Au sein de l'emploi étudiant, le poids de l'emploi « intégré » a doublé sur la période 1990-2002, passant de 14 % à 31 %, du fait du développement des filières professionnalisantes courtes (IUT, STS) avec des périodes en entreprise prévues dans les cursus, mais aussi avec la multiplication de périodes de stage et d'apprentissage (qui concernaient 2 % des étudiants du supérieur en 1990 et un peu plus de 5 % en 2002).

GRAPHIQUE 17

Taux et type d'emploi parmi les étudiants selon l'âge



Définition • Prévus par les études (stages et apprentissage); pré-insérés (emplois très liés à la formation des étudiants, type allocataires de recherche et médecins); d'attente (charge horaire lourde au moins trois jours et 28 heures par semaine); concurrents (horaires réguliers et lourds, sans lien avec les études); d'appoint (emplois concurrents un ou deux jours par semaine) et occasionnels (le week-end ou en été).

Champ • Personnes âgées de 18 à 29 ans en études initiales dans le supérieur.

Sources • Coudin et Tavan (2008), INSEE, enquêtes Emploi, 2004-2006.

6. Source enquête Emploi. La mesure du phénomène du travail en cours d'études varie suivant les sources et les concepts : de l'ordre de 15 % pour l'emploi au sens du BIT (enquêtes Emploi de l'INSEE) à 80 % avec une notion d'au moins un travail pendant la durée des études (enquête génération 98 du CEREQ).

La différence de période de référence fait que ces chiffres ne sont pas directement comparables, mais quelle que soit la source, ce phénomène est en augmentation depuis quelques années (HCEE, 2008). Le travail étudiant peut être une étape importante vers la vie professionnelle et contribue aux évolutions du marché de l'emploi, notamment en étant en partie responsable des variations saisonnières de l'emploi.

L'autre moitié occupe un emploi sans lien direct avec les études. Un tiers des étudiants occupent un emploi régulier sur l'année sans lien avec leur niveau de qualification ou leur domaine d'études, emplois d'autant plus fréquents que les étudiants sont âgés et autonomes. Enfin, 20% ont un emploi occasionnel, notamment pendant les vacances d'été. L'emploi non intégré a suivi de près les fluctuations du marché du travail.

Au total, la nature des emplois occupés se transforme, le poids des emplois prévus par les études ou pré-insérés (stage ou apprentissage) augmentant un peu plus vite que celui des emplois d'attente ou concurrents (graphique 17)⁷.

Conclusion

La hausse de l'âge de fin d'études et les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail se traduisent par une baisse sensible au fil des générations des durées d'emploi à 30 ans. Cette baisse tient d'abord à la hausse des durées de scolarité, mais s'explique aussi par l'augmentation des difficultés d'insertion depuis le milieu des années quatre-vingt.

L'âge de sortie de fin d'études s'est stabilisé au-dessus de 21 ans au milieu des années 1990, après avoir connu une progression régulière et quasiment homogène au sein de la population. Alors que les générations nées au milieu des années 1940 ont achevé leurs études vers 17 ans en moyenne, celles nées au début des années 1960 les ont achevées avant 19 ans en moyenne, celles nées au début des années 1970 vers 20 ans et celles nées dans les années 1980 à plus de 21 ans en moyenne (ces générations ont atteint ou atteindront l'âge de la retraite respectivement vers 2005, 2020, 2030 et 2040).

Cette hausse de l'âge de fin d'études est quasiment homogène au sein des générations, reflétant à la fois la déformation de la structure des diplômés vers le haut et la hausse des âges de fin d'études pour tous les niveaux de diplômes. Ainsi, entre les générations 1939-1943 (16,8 années en moyenne) et 1969-1973 (20,3 années), la hausse a autant concerné les personnes qui ont des durées d'études plus courtes (1^{er} quartile d'âge de sortie) que celles qui ont des durées d'études plus longues (4^e quartile).

La stabilisation de l'âge de fin d'études s'est traduite par l'arrêt de la tendance de longue période à la baisse des taux d'activité des jeunes. Combinée à la montée des difficultés d'insertion des jeunes dans l'emploi depuis les années soixante-dix, il en a résulté une nette baisse des périodes moyennes d'emploi avant 30 ans. Entre les générations 1934-1943 et 1964-1973, la baisse est de l'ordre de 2,6 années (3 ans pour les hommes, passant de 12 à 9 années et de 2,3 ans pour les femmes, passant de 9,4 à 7,1 années). Cette baisse moyenne des durées d'emploi correspond d'une part à l'allongement de la durée des périodes de formation initiale (3 ans pour les hommes, 4 ans pour les femmes), à la réduction de la durée moyenne des périodes d'inactivité (surtout pour les femmes, environ 3 ans, et quelques mois pour les hommes) et à la montée des difficultés d'insertion, périodes d'instabilité et de chômage de longue durée (environ 1 an quel que soit le sexe).

Ces difficultés d'insertion sont en fait quasi exclusivement concentrées sur les moins diplômés, qui voient leur durée d'emploi avant 30 ans diminuer plus vite que celle de l'ensemble des générations. De fait, les durées d'emploi à 30 ans sont quasiment stables au fil des générations pour les plus diplômés (environ 6 années), mais diminuent nettement pour les moins qualifiés (de 11 années à 8 années) entre les générations nées entre 1934-1943 et 1964-1973.

Enfin, les tendances de l'emploi depuis les années quatre-vingt-dix vont probablement se traduire par un allongement supplémentaire des durées d'emploi à 30 ans pour les plus qualifiés. En effet, l'emploi en cours d'études se développe tout d'abord par l'apprentissage, en particulier pour des niveaux de qualification désormais plus élevés. De plus l'emploi étudiant s'accroît, et concerne maintenant environ un étudiant sur cinq (le taux d'emploi des étudiants augmentant fortement avec l'âge, de 10% à 18 ans à 50% à 27 ans). Dans le même temps, le dispositif de rachat d'années d'études suit une lente montée en charge, même s'il ne concerne à ce stade qu'une infime minorité de jeunes (ceux-ci ont toutefois une propension forte à valider ainsi le maximum autorisé de trimestres — annexe 1).

7. Le rôle du travail étudiant dans l'insertion professionnelle est positif sous certaines conditions de nature d'activité et de durée, mais le travail étudiant non intégré, quand il est important, a un impact négatif sur la réussite universitaire (HCEE, 2008).

ANNEXE 1

Rachat d'années d'études (versements pour la retraite)

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a instauré la possibilité de racheter au maximum 12 trimestres d'assurance (au titre des années d'études ou des années n'ayant pas permis de valider 4 trimestres ou années incomplètes). Ces rachats, appelés versements pour la retraite (VPLR), sont de deux types : soit les trimestres rachetés contribuent uniquement à atténuer la décote sur le taux de liquidation, soit ils permettent d'améliorer ce taux et la durée d'assurance au régime concerné.

Le bilan des versements effectués au 30 septembre 2007 par la CNAV fait apparaître une montée en charge progressive du dispositif avec depuis le 4^e trimestre 2006, de l'ordre de 1 500 à 2 000 notifications par trimestre (CNAV, 2007).

L'âge moyen des bénéficiaires a diminué avec l'extension du champ de la mesure en 2006¹ : passant de près de 57 ans à près de 52 ans en 2006. Il est remonté à près de 55 ans en 2007, où l'on retrouve une structure standard par âge des bénéficiaires, la part des notifications croissant avec l'âge.

Les bénéficiaires ont dans l'ensemble des revenus d'activité (définis comme la moyenne des revenus déclarés sur les trois années précédant le rachat) plus élevés que le plafond de la Sécurité sociale, mais il est frappant de noter que ce n'est pas le cas pour les générations les plus jeunes (tableau), pour lesquelles la moitié des notifications de rachat concerne des personnes dont les revenus d'activité sont inférieurs à 75 % du plafond (on ne tient pas compte ici du fait que les générations les plus jeunes ont des revenus d'activité moins élevés que la moyenne).

TABLEAU

Versements pour la retraite selon les revenus d'activité et le motif

	Ensemble	1951-1956	1957-1966	1967 - 1986
Revenus				
R < 0.75P	12%	7%	7%	48%
Entre 0.75P et P	11%	9%	11%	14%
R > P	78%	85%	82%	37%
Motif				
Études	52%	49%	53%	59%
Années incomplètes	32%	33%	24%	21%
Études et années incomplètes	16%	18%	24%	20%

Sources • CNAV.

1. Le décret n° 2003-1376 du 31 décembre 2003 limitait l'application du dispositif de VPLR aux seuls assurés âgés d'au moins 54 ans en 2004 et ceci pour les années 2004 et 2005 (soit un âge minimum de 54 ans en 2004 et de 55 ans en 2005). Le décret du 17 juillet 2006 ouvre cette condition d'âge : à compter de 2006, les assurés âgés d'au moins 20 ans et d'au plus 59 ans ont la possibilité de procéder à un versement pour la retraite.

Environ la moitié des VPLR sont notifiées au titre des années d'études (un tiers pour des années incomplètes et un sixième pour une combinaison des deux). La part des notifications pour années d'études s'accroît avec les plus jeunes générations qui recourent davantage que les autres aux possibilités d'échelonnement mensuel des paiements sur des périodes pouvant aller jusqu'à 5 ans. En effet, en moyenne, les générations les plus jeunes rachètent plus fréquemment que les autres plus de 8 trimestres et la législation permet dans ce cas un échelonnement plus grand des paiements.

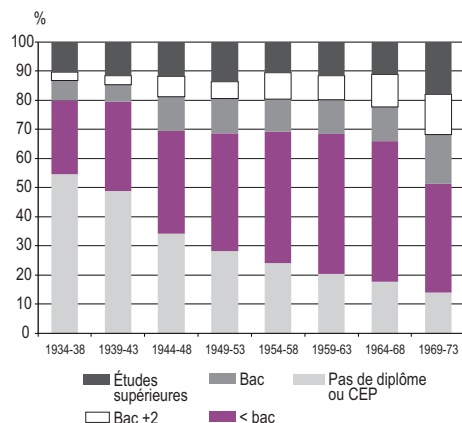
En moyenne 6,3 trimestres ont été rachetés et 20 % des notifications correspondent à 12 trimestres, le maximum autorisé. Parmi les jeunes générations, la fraction de personnes rachetant le maximum autorisé augmente sensiblement : 30,2 % pour les générations 1951-1956, puis 46 % pour les générations 1957-1966 et 48 % pour les générations 1967-1986. En outre, les générations les plus jeunes privilégient davantage que les autres les rachats portant à la fois sur les taux et les durées (61 % pour les générations 1967-1986, contre 42 % pour l'ensemble des générations) que ceux portant uniquement sur les taux.

ANNEXE 2

Graphiques et tableaux complémentaires

GRAPHIQUE A1

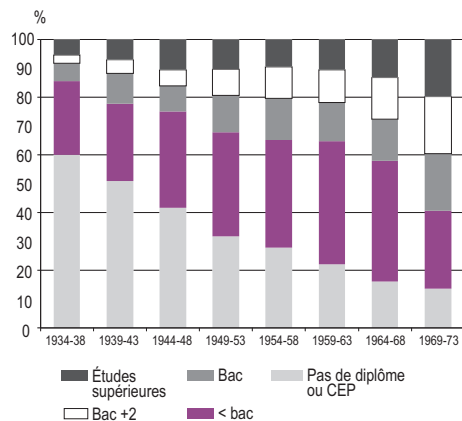
Proportion d'hommes selon le niveau de diplôme par génération



Champ • Population née entre 1930 et 1974.
Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004.

GRAPHIQUE A2

Proportion de femmes selon leur niveau de diplôme par génération



Champ • Population née entre 1930 et 1974.
Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004.

TABLEAU A1

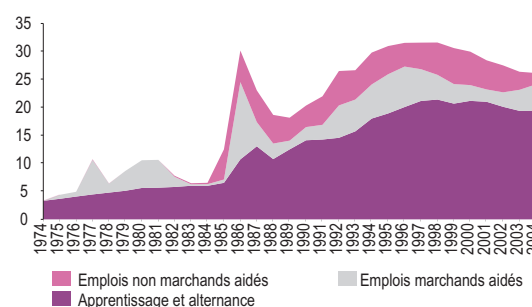
Dispersion de l'âge moyen de fin d'études par générations

	Moyenne	Médiane	MQ1	MQ2	MQ3	MQ4	Q1	Q3	D1	D9
1964-1973	19,7	19	16,1	18,4	20,9	24,9	17	22	16	24
1954-1963	18,4	18	15,3	17,6	19,4	23,3	16	20	15	23
1944-1953	17,7	17	14,2	16,6	18,3	22,4	15	19	14	22
1934-1943	16,6	16	13,9	15,4	17,4	22,0	14	18	14	21

Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2003 – calculs DREES.

GRAPHIQUE A3

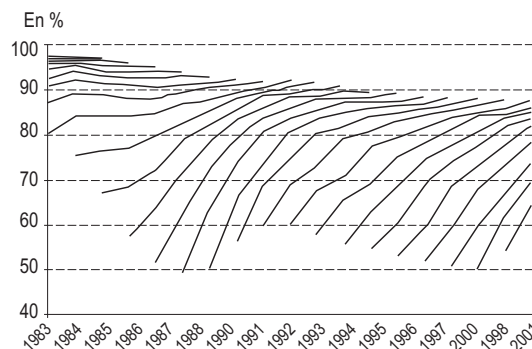
Part des contrats aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans de 1974 à 2004



Note • Le nombre d'emplois aidés est rapporté au nombre d'emplois au sens du BIT, hors contingent, occupés par les jeunes de la même tranche d'âge en mars de l'année suivante ; pour les années 2002 à 2004, l'emploi en mars est actualisé par l'évolution de l'emploi des deux premiers trimestres de l'enquête en continu.
Sources • Fondeur et Minni, 2006 ; Estimations DARES au 31 décembre pour l'emploi aidé ; INSEE, enquêtes Emploi.

GRAPHIQUE A4

Part de l'emploi* stable pour les salariés par cohorte de sortants (cohortes 1983 à 2000)



* Il s'agit de l'emploi au sens du BIT hors contingent. Les parts d'emploi annuelles ont été lissées par une moyenne mobile d'ordre 3.
Champ • Ensemble des salariés.
Sources • Fondeur et Minni, 2004, enquêtes Emploi 1982-2002, INSEE.

TABLEAU A2

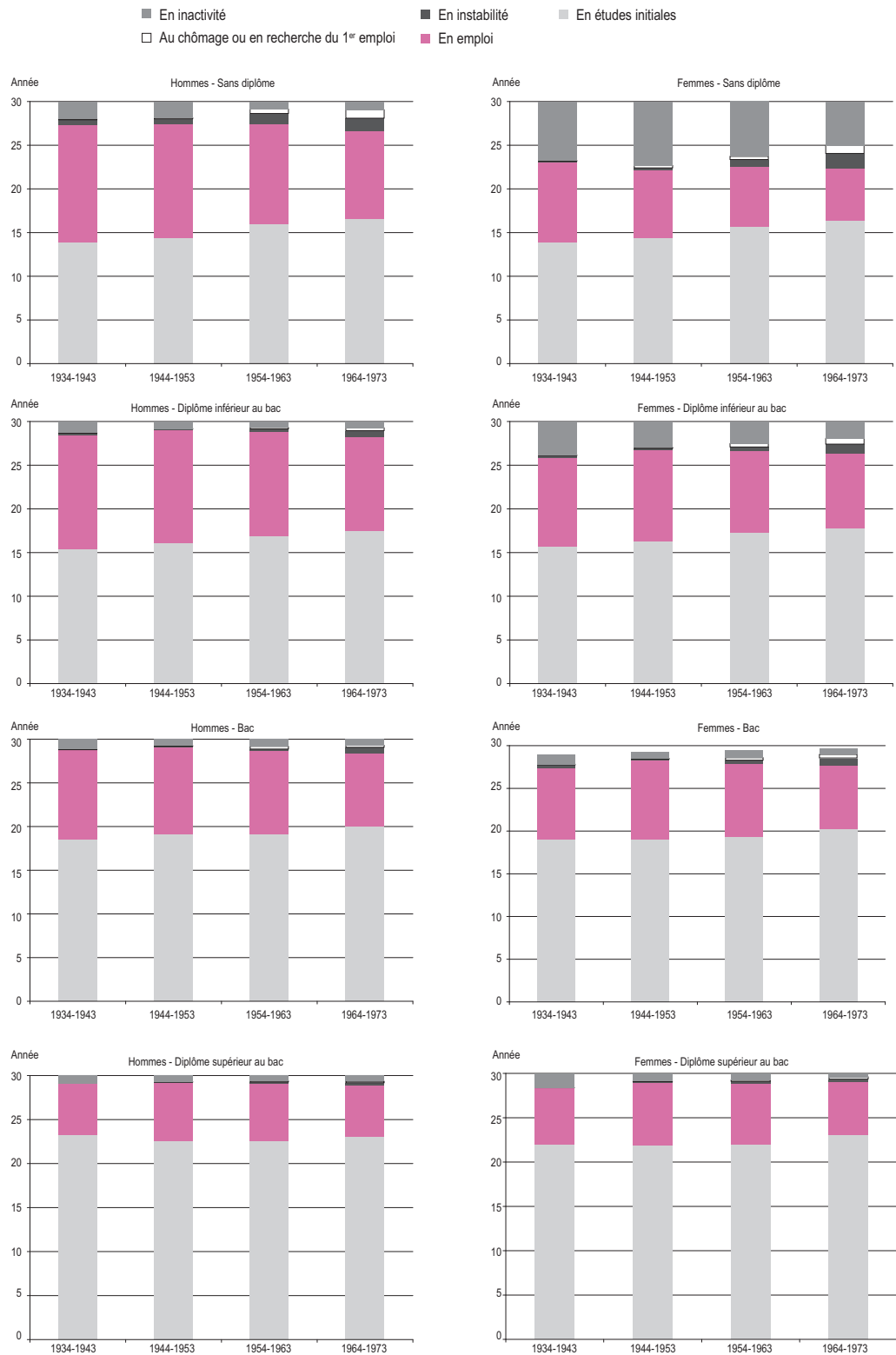
Nombre de trimestres validés au cours des 5 premières années de la vie active (20 trimestres)

Âge de sortie	16-17 ans	18-19 ans	20-21 ans	22-23 ans	24-25 ans	26 ans et plus	Ensemble
Hommes	16	18,6	18,9	18,9	18,9	19	18,6
Femmes	12,7	16,7	18	18,6	18,3	18	17,4

Sources • Enquête Génération 1992, CEREQ – traitement CNAV-COR.

GRAPHIQUE A5

Évolution des durées avant 30 ans par qualification et génération



Sources • INSEE, enquête Patrimoine 2004, calculs DREES.

Pour en savoir plus

- Arrighi J.-J., Brochier D., 2005, «1995-2003, l'apprentissage aspiré par le haut», *Bref*, CEREQ, n° 217, mars, Marseille. [Consulter l'article](#)
 - Arrighi J.-J., Joseph O., 2005, «L'apprentissage: une idée simple, des réalités diverses», *Bref*, CEREQ, n° 223, octobre, Marseille. [Consulter l'article](#)
 - Buffeteau S., Godefroy Y., 2005, «Conditions de départ en retraite selon l'âge de fin d'études: analyse prospective pour les générations 1945 à 1974», *Document de travail*, INSEE, Paris.
 - CERC (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale), 2008, *L'insertion des jeunes sans diplômes*, Rapport, n° 9, La Documentation française, Paris. [Consulter l'article](#)
 - CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), 2007, «Bilan des versements pour la retraite au 30 septembre 2007», *Étude 2008-001*, COR: séance plénière du 23 janvier 2008, *Document n° 5*, Paris. [Consulter l'article](#)
 - COR (Conseil d'orientation des retraites), 2002, «Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail et leurs conséquences sur leur future retraite», Séance plénière du 7 novembre 2002, *Document n° 8*, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Coudin E., Tavan C., 2008, «Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi», *INSEE Première*, INSEE, n° 1204, juillet, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Couppié T., Gasquet C., Lopez A., 2006, «Les sept premières années de vie active de la génération 98 – entre insertion et débuts de carrières», *Bref*, CEREQ, n° 234, octobre, Marseille. [Consulter l'article](#)
 - DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale), 2007, «L'état de l'école» in *Données sociales: la société française* ed. 2007, INSEE, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Durier S., 2006, «Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003», in *Données sociales: la société française* ed. 2006, INSEE, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Fondeur Y., Minni C., 2006, «L'accès des jeunes à l'emploi», in *Données sociales: la société française* ed. 2006, INSEE, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Fondeur Y., Minni C., 2004, «L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail», *Économie et statistique*, INSEE, n° 378-379, Paris. [Consulter l'article](#)
 - HCEEE (Haut comité, éducation-économie-emploi), 2008, «Le travail en cours d'études», Groupe de travail, Synthèse, octobre, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Givord P., 2005, «Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes», *Économie et statistique*, INSEE, n° 388-389, p. 129-143, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Koubi M., 2003, «Les trajectoires professionnelles, une analyse par cohortes», *Économie et statistique*, INSEE, n° 369-370, p. 119-143, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Lagarenne C., Martinez C., Talon G., 1999, «Parcours professionnels et retraite: à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui», in *France Portrait Social* ed. 1999, INSEE, Paris.
 - Marchand O., 1998, «Âge et activité professionnelle en France», in *Âge, génération et activité vers un nouveau contrat social?*, Premières rencontres de Sauvy. [Consulter l'article](#)
 - Minni C. et alii, 2007, «Emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans en 2005», *Premières Informations*, DARES, n° 07.3, février, Paris. [Consulter l'article](#)
 - Sanchez R., 2008, «L'apprentissage en 2006: les entrées s'accroissent surtout dans le tertiaire». *Premières Informations*, DARES, n° 15.1, avril, Paris. [Consulter l'article](#)
-

En début de carrière, moins d'acquisitions de droits à la retraite pour les jeunes générations

Benoît RAPOPORT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

L'étude présentée ici s'appuie sur les données de l'Échantillon interrégimes de cotisants (EIC 2001). En retenant les notions d'âge de première validation d'un trimestre et d'âge de première validation d'une année complète, cette étude permet d'apporter un éclairage précis de l'impact des âges de fin d'études et d'entrée effective dans la vie active sur l'accumulation des droits à retraite.

En moyenne, le nombre de trimestres validés avant 30 ans a diminué de 7 trimestres entre la génération 1950 et la génération 1970 (de 9 trimestres pour les hommes et de 5 pour les femmes), passant d'un peu moins de 40 trimestres validés à un peu plus de 30 trimestres (hors périodes de service militaire pour les hommes et majorations de durées d'assurance pour les femmes, périodes qui ne sont pas prises en compte dans cette étude).

Cette diminution de l'acquisition de droits à la retraite en début de carrière rend compte à la fois de l'allongement de la durée des études et d'une insertion plus progressive sur le marché du travail, les validations au titre de l'emploi reculant fortement, bien que les acquisitions au titre de la prise en charge du chômage limitent les effets de cette diminution.

Cette baisse est plus prononcée pour les ouvriers que pour les cadres en raison de difficultés d'insertion plus importantes. Ainsi, la dispersion entre catégories socioprofessionnelles du nombre de trimestres validés à 30 ans, qui reflète en partie les différences d'âge de fin d'études, s'est réduite au fil des générations : le recul des âges moyens de première validation est notamment moins rapide pour les cadres que pour les ouvriers. L'écart, qui était de l'ordre de 2,5 ans pour la génération 1950, s'est réduit à environ 1,5 an pour les hommes de la génération 1970 et un peu plus d'un an pour les femmes. Ainsi, alors que les hommes cadres de la génération 1950 avaient validé à 30 ans 15 trimestres de moins que les ouvriers (12 trimestres pour les femmes), l'écart n'est plus que de 10 trimestres (8 pour les femmes) pour la génération 1970, soit une réduction d'un tiers de l'écart.

LES générations qui vont partir à la retraite dans les décennies à venir ont terminé leurs études plus tard que leurs aînées, alors même qu'elles doivent valider plus de trimestres pour obtenir une retraite à taux plein (réforme 1993 et 2003). Mécaniquement, sans prise en compte des bonifications et majorations éventuelles de durée d'assurance, il faut être entré sur le marché du travail avant 20 ans pour avoir la possibilité de valider 40 annuités avant 60 ans (et à 19 ans pour en valider 41). De même, un départ à la retraite à 65 ans sans proratisation n'est possible (hors bonifications et majorations éventuelles) que pour des personnes entrées sur le marché du travail avant 25 ans pour des générations qui doivent valider 40 annuités (et avant 24 ans pour celles devant en valider 41).

Le lien entre l'âge de fin d'études et le début d'acquisition des droits à pension n'est cependant pas direct. D'une part, l'âge plus tardif de fin d'études semble s'être accompagné d'un développement du cumul entre l'emploi et les études (Coudin et Tavan, 2008). D'autre part, de nombreux jeunes, notamment parmi ceux ayant un faible niveau d'études, peuvent attendre plusieurs années après avoir quitté le système scolaire avant de trouver un emploi et commencer à acquérir des droits.

L'échantillon interrégimes de cotisants (EIC 2001, annexe 1) rassemble l'ensemble des éléments nécessaires au calcul des droits à retraite, il permet notamment d'analyser l'évolution des débuts de carrières des différentes générations du point de vue du système de retraite. Les études sur les débuts d'activité font souvent référence à l'âge de fin d'études ou à l'âge de début d'activité, or, ces éléments ne sont pas suffisants pour évaluer l'impact des évolutions constatées sur le niveau des droits futurs à retraite. L'étude présentée ici, qui s'appuie sur les données de l'EIC, retient les notions d'âge de première validation d'un trimestre et d'âge de première validation d'une année complète pour apporter un éclairage complémentaire, dans la perspective de l'étude de l'acquisition des droits à pension. La génération la plus jeune de l'EIC 2001 (celle née en 1970) ayant atteint l'âge de 31 ans à la date de la collecte des données, c'est l'âge de 30 ans qui est choisi comme âge limite définissant le début de la carrière¹.

Cette étude montre en particulier que les âges de première validation d'un trimestre et de validation de quatre trimestres au cours d'une même année augmentent à partir de la génération 1950, et ce quels que soient la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et le niveau de salaire à 30 ans. Ce mouvement reflète une insertion de plus en plus progressive sur le marché du travail. Le nombre de trimestres validés avant 30 ans baisse de 7 trimestres entre la génération 1950 et la génération 1970. Les validations au titre de l'emploi baissent plus fortement, et c'est la montée de la prise en charge au titre du chômage qui limite les effets de cette réduction. Le recul de l'entrée sur le marché du travail et les difficultés d'insertion conduisent également à des salaires portés au compte plus faibles pour les plus jeunes générations par rapport au plafond.

L'écart entre les âges de première validation des différentes catégories socioprofessionnelles à 30 ans des cotisants au régime général à cet âge se réduit aussi au fil des générations. Il en est de même de l'écart entre le nombre de trimestres validés à 30 ans. Alors que les hommes cadres de la génération 1950 avaient validé, à 30 ans, 15 trimestres de moins que les ouvriers (12 trimestres pour les femmes), l'écart n'est plus que de 10 trimestres (8 trimestres pour les femmes) pour la génération 1970, soit une réduction d'un tiers de cet écart. Ces premiers résultats différenciant les cotisants selon la catégorie socioprofessionnelle ou le niveau de salaire nécessiteront de plus amples investigations, afin, en particulier, de prendre plus finement en compte l'insertion professionnelle selon le niveau de diplôme.

Une réserve doit être apportée à cette étude. L'EIC 2001 repose en effet sur les fichiers de gestion des régimes de retraite qui collectent annuellement les droits acquis par leurs cotisants. Or, certains droits ne seront connus et intégrés qu'au moment de la liquidation de la retraite et ne figurent donc pas dans les données :

- il s'agit en premier lieu, des majorations de durée d'assurance accordées aux mères et des validations au titre du service militaire ;
- il s'agit en second lieu, des trimestres rachetés (au titre des études, de périodes antérieures à l'obligation d'affiliation ou de périodes d'ac-

1. Dans cette étude, dans la mesure où l'on ne dispose que d'informations annuelles, la notion d'âge retenue est l'âge atteint au cours de l'année. Il est donc calculé, chaque année civile, comme l'écart entre l'année et la génération.

tivité en tant que conjoint collaborateur ou aide familial agricole, notamment). Ces rachats peuvent intervenir à n'importe quel moment de la carrière et ne sont donc aussi connus avec certitude qu'au moment de la liquidation. C'est aussi le cas des périodes d'emploi à l'étranger.

La possibilité ouverte par la loi d'août 2003 de partir à la retraite de façon anticipée au titre de longue carrière a ainsi mis en évidence, notamment au régime général² et à la Mutualité sociale agricole (MSA), le fait que certaines périodes d'activité, généralement en début de carrière, ne figuraient pas dans les fichiers de gestion des régimes et n'ont été régularisées que tardivement. Parmi celles-ci on peut citer les périodes d'apprentissage non rémunérées, ou encore les périodes d'activité en tant que conjoint collaborateur des indépendants ou d'aide familial mineur³. L'ensemble de ces éléments concourent donc à surestimer l'âge de première validation d'un trimestre, ainsi que l'âge de première validation de quatre trimestres et à sous-estimer le nombre de trimestres validés avant 30 ans.

Un âge de début d'accumulation de droit à la retraite plus tardif depuis la génération 1950

À partir des différentes notions d'âge il est possible de retracer les débuts d'activité : âge de premier report (annexe 2), âge de première validation d'un trimestre et âge de première validation d'une année complète. La première validation marque le début d'acquisition des droits de l'assuré⁴ mais ne correspond généralement pas à l'entrée réelle dans la vie active, en particulier pour les générations les plus jeunes de l'échantillon, dans la mesure où les « petits boulots de vacances », qui donnent lieu à des reports au compte et dans certains cas à des premières validations de trimestres, sont devenus de plus en plus fréquents (Coudin et Tavan, 2008). L'âge auquel les personnes ont validé pour la première fois une année complète (4 trimestres au cours de l'année) est en revanche susceptible de mieux décrire le début réel de l'activité.

2. Voir CNAV, 2008.

3. Voir direction de la Sécurité sociale, 2007.

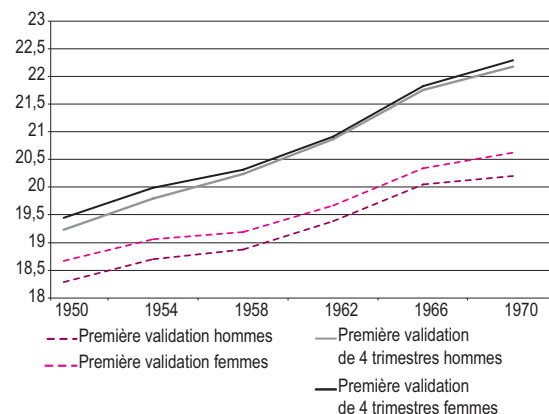
4. Cela n'est pas totalement exact dans la mesure où des rémunérations ne permettant pas de valider un trimestre au régime général peuvent tout de même permettre d'acquérir des points dans les régimes complémentaires.

L'âge de première validation d'un trimestre a augmenté de deux ans, et celui d'une année complète de plus de 3 ans, entre les générations 1950 et 1970

Entre la génération 1950 et la génération 1970, l'âge de première validation d'un trimestre pour les personnes ayant validé à 30 ans ou avant croît de près de 2 ans, tant pour les hommes que pour les femmes, passant pour les hommes de 18,3 à 20,2 ans et de 18,7 à 20,6 ans pour les femmes (graphique 1). L'écart entre les hommes et les femmes diminue très légèrement, mais reste stable entre 0,3 et 0,4 an à partir de la génération 1954. En revanche, les âges de première validation d'une année complète se rapprochent au cours du temps pour les hommes et les femmes. Au total, ils s'accroissent de près de 3 ans entre la génération 1950 et la génération 1970.

GRAPHIQUE 1

Âge de première validation d'une année complète selon le sexe et la génération, personnes ayant validé à 30 ans ou avant



NB • Validations enregistrées dans les fichiers de gestion des régimes de retraite.

Note • Lorsque l'on calcule les âges moyens pour les générations les plus jeunes, on sous-estime ceux-ci, puisqu'on n'observe pas les âges de première validation postérieurs à 31 ans pour la génération 1970, 35 ans pour la génération 1966, etc. (cf. annexe 1). Afin de s'affranchir (en partie) des problèmes de comparaison de champ dus à cette censure, on se restreint aux validations à 30 ans et avant.

Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC, ayant validé au moins un trimestre à 30 ans ou avant.

Sources • EIC 2001.

162 trimestres sont nécessaires à la génération de 1950 pour obtenir une pension complète, ce qui correspond à 40,5 années sous l'hypothèse d'une validation de 4 trimestres par an. Une personne ayant validé pour la première fois à

18,5 ans (âge moyen de première validation pour cette génération) pourra ainsi partir à la retraite au taux plein à 60 ans, sous réserve qu'elle n'ait pas trop de périodes non validées en cours de carrière. La génération 1970, quant à elle, devra valider, selon la législation actuelle en vigueur, au moins 164 trimestres (41 ans). Une personne de cette génération ayant validé pour la première fois un trimestre à l'âge de 20,5 ans (âge moyen de la génération 1970) atteindra donc le taux plein au plus tôt à 61,5 ans. Si l'on prend comme référence l'âge moyen de première validation de 4 trimestres, l'âge de départ moyen atteint 63 ans. Toutefois, le calcul de ces âges ne tient pas compte des validations non encore collectées par les régimes de retraite (majoration de durée d'assurance, service militaire, rachats et régularisation).

L'âge de première validation a crû quelle que soit la situation professionnelle à 30 ans

L'évolution entre les générations des âges d'entrée dans la vie active peut être simplement due à un effet de structure : le nombre d'années de scolarité s'accroissant en moyenne sur la période étudiée (encadré 1), l'évolution des âges moyens de validation pourrait résulter d'une augmentation de la part, dans la population, des personnes ayant un niveau d'études plus élevé.

Pour la plupart des situations à 30 ans (correspondant à différents régimes ou situations d'emploi), l'âge moyen de première validation s'accroît pour les générations les plus jeunes⁵ (graphiques 2A et 2B). Ce qui est observé pour l'ensemble (graphique 1) l'est aussi pour pratiquement toutes les situations à 30 ans. En outre, il existe une certaine convergence des situations au cours du temps, les écarts d'âge entre situations étant, tant pour les hommes que pour les femmes, plus importants pour les générations les plus anciennes que pour les générations les plus jeunes.

Par ailleurs, les âges de première validation sont, pour toutes les générations, plus élevés pour les fonctionnaires que pour les salariés du privé, et ce sont presque toujours pour les cotisants au régime social des indépendants (RSI) qu'ils sont les plus faibles.

Les graphiques 3A et 3B permettent d'examiner plus finement ce qui s'est passé pour les personnes salariées cotisant au régime général à 30 ans⁶.

Deux constats peuvent en être tirés. D'une part, l'âge de première validation croît nettement avec la génération, et ce quelle que soit la situation, et, d'autre part, les écarts entre catégories socioprofessionnelles (CSP) diminuent au fil des générations, mais de façon relativement modérée pour les hommes et de façon beaucoup plus marquée pour les femmes.

Conformément aux différences en termes d'années d'études, pour les hommes comme pour les femmes, ce sont les ouvriers qui ont, et ce pour toutes les générations, les âges de première validation les plus précoces, les cadres ayant les âges de première validation les plus tardifs. L'écart, de plus de 2,5 ans pour la génération 1950, n'atteint toutefois plus qu'environ 1,5 an pour les hommes de la génération 1970 et un peu plus d'un an pour les femmes. Pour les hommes, les âges des non-titulaires dans les fonctions publiques et des cadres du privé sont relativement proches (rejoints par les employés pour la génération 1970), quelle que soit la génération. Pour les femmes, ce n'est le cas que pour les générations les plus jeunes, encore que, pour les deux dernières, l'écart semble s'être accru. Enfin, pour les hommes, l'âge de première validation est plus élevé pour les employés que pour les professions intermédiaires, tandis que l'inverse est observé pour les femmes (beaucoup plus nombreuses que les hommes dans cette catégorie).

À l'aide des déclarations annuelles de données sociales (DADS), il est aussi possible de déterminer le salaire annuel des personnes cotisant au régime général à 30 ans ; ces personnes peuvent donc être classées selon leur niveau de salaire. À partir de la génération 1950, tant pour les hommes que pour les femmes, et ce quel que soit le décile, l'âge de première validation croît avec la génération, à décile donné.

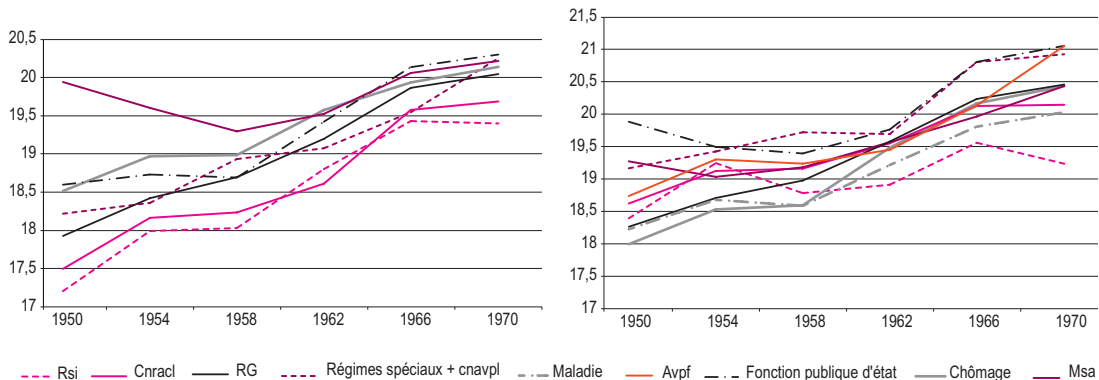
L'âge moyen de première validation décroît tout d'abord par décile de salaire, les déciles 5 à 7 étant ceux pour lesquels la validation est la plus précoce, puis l'âge moyen croît ensuite à partir du 7^e décile (graphiques 4A et 4B). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette forme en U qui présente par ailleurs comme

5. Les personnes exclues sont celles qui ne sont pas connues par les régimes enquêtés, et qui n'ont donc jamais cotisé à 30 ans à ces régimes.

6. Pour les personnes cotisant au régime général, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ont en outre permis de leur attribuer une catégorie socioprofessionnelle (CSP) et une rémunération annuelle.

GRAPHIQUE 2A ET 2B

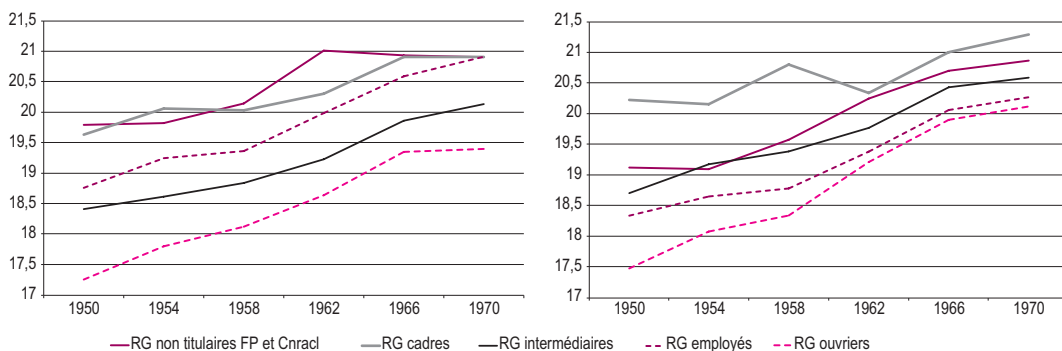
Âge moyen de première validation selon la génération et la situation à 30 ans (hommes puis femmes)



NB • La situation à 30 ans de la personne est sa situation principale à 30 ans.
Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant.
Sources • EIC 2001.

GRAPHIQUE 3A ET 3B

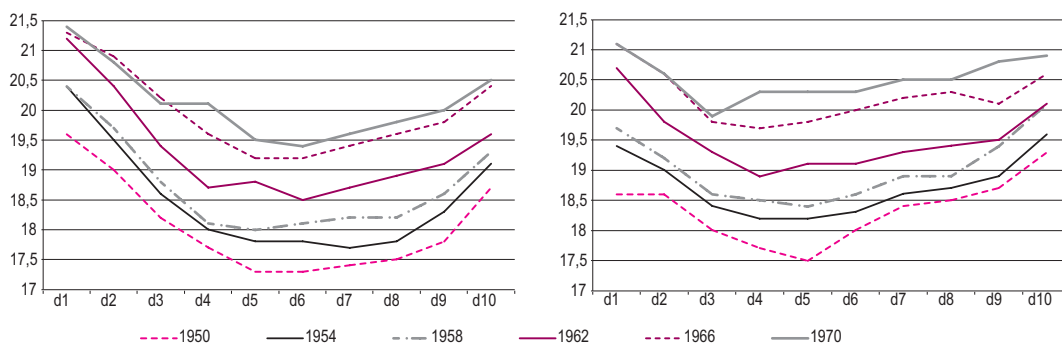
Âge moyen de première validation des salariés du privé et des non-titulaires des fonctions publiques selon la génération et la CSP à 30 ans (hommes puis femmes)



Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant, et cotisant au régime général à 30 ans (hors AVPF).
Sources • EIC 2001.

GRAPHIQUE 4A ET 4B

Âge moyen de première validation des salariés du privé et des non-titulaires des fonctions publiques selon le décile de salaire annuel à 30 ans et la génération à 30 ans (hommes puis femmes)



Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant, et cotisant au régime général à 30 ans (hors AVPF).
Sources • EIC 2001.

caractéristique particulière d'avoir la branche des déciles les plus faibles plus élevée pour les hommes : les personnes ayant les salaires les plus élevés ont en moyenne un âge de première validation élevé, en raison du lien entre le niveau de salaire et le niveau d'études. Cependant, un salaire élevé peut aussi correspondre à un avancement dans la carrière plus

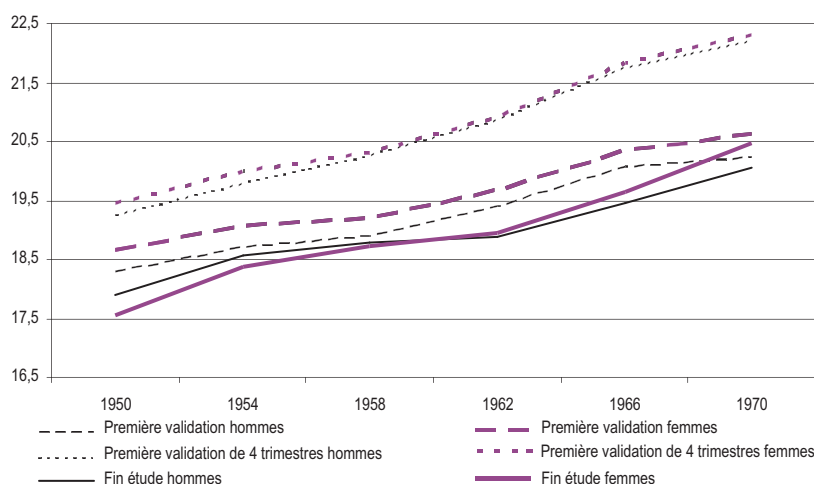
important, et donc à une entrée dans la vie active plus précoce, ce qui tire vers le bas l'âge moyen de première validation affiché. Pour le bas de la distribution en revanche les situations rencontrées sont probablement plus homogènes, à un salaire faible doit correspondre un processus d'accès à l'emploi difficile qui se traduit par un âge de première validation élevé.

ENCADRÉ 1

L'âge de première validation suit l'évolution de l'âge de fin d'études à partir de la génération 1950

Quelle que soit la source de données utilisée (données issues de l'EIC, ou encore données de l'enquête Patrimoine 2004), on constate que l'âge d'entrée dans la vie active croît continuellement au fil des générations concernées (graphique).

Âges de première validation d'un trimestre et d'une année complète (validations à 30 ans), et âge de fin d'études, selon le sexe et la génération



Sources • EIC 2001 (âges de validation) et enquête Patrimoine 2004 (Destinie, INSEE).

Il faut toutefois comparer avec précaution ces données dans la mesure où les notions d'âge entre les deux sources diffèrent à plusieurs titres :

- Dans l'enquête Patrimoine les personnes sont interrogées sur l'âge auquel elles ont terminé leurs études, tandis que la notion d'âge retenu dans l'EIC est celle de première validation d'un trimestre ou d'une année ;
- Dans l'enquête Patrimoine l'âge retenu est l'âge effectif à la date de la sortie du système éducatif, alors que l'âge retenu dans l'EIC est l'âge en fin d'année¹ ;
- Les champs des deux enquêtes diffèrent puisque l'enquête Patrimoine ne concerne que les résidents en France, alors que le champ de l'EIC comprend l'ensemble des personnes ayant cotisé dans un des régimes enquêtés.

La comparaison des courbes indique que pour les hommes, l'âge de fin d'études, du moins à partir de la génération 1954 croît moins rapidement que l'âge de première validation et l'âge de première validation de 4 trimestres. Pour les femmes, les évolutions sont en revanche relativement parallèles. On note pour les âges de première validation un fléchissement, tant pour les hommes que pour les femmes, pour la génération 1970. Une interprétation possible réside dans la création en 1984 des TUC (travail d'utilité collective) puis des CES (contrat emploi-solidarité) en 1989².

1. En particulier les personnes nées en octobre qui ont pu être interrogées dans l'enquête Patrimoine et qui ont terminé leurs études, par exemple, au mois de juin de l'année de leurs 18 ans, auront déclaré un âge de fin d'études de 17 ans, tandis que la notion d'âge retenu ici leur donne 18 ans cette année-là (âge en fin d'année).

2. Les TUC étant considérés comme des stages, ils ne permettent pas la validation de droits à la retraite, à la différence des CES qui sont des contrats de travail et permettent la validation de trimestres au régime général (mais pas l'acquisition de points dans les régimes complémentaires). La génération 1966 est pleinement concernée par les TUC puisqu'ils ont été créés alors que cette génération atteignait 18 ans et ont disparu lorsqu'elle a atteint 23 ans, tandis que la génération 1970 avait 19 ans lors de la création des CES. Par conséquent, le fléchissement pour la génération 1970 serait moins un véritable fléchissement qu'un effet dû à la montée en charge des CES. La comparaison des taux de validation aux différents âges montre une très nette réduction des taux de validation entre 18 et 21 ans pour la génération 1966, alors que la baisse est beaucoup plus modérée pour la génération 1970.

Une chute des entrées précoces sur le marché du travail et une augmentation de l'âge de première validation liées à l'extension de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans

On observe une césure importante entre la génération 1950 et les générations suivantes, sous l'effet de la loi de 1959 rendant l'école obligatoire jusqu'à 16 ans pour tous les enfants atteignant l'âge de 6 ans après le 1^{er} janvier 1959 (la génération 1953 est donc la première concernée). Ainsi, la proportion de personnes qui ont une première validation avant 15 ans passe de 20% pour la génération 1950 à 4% pour celle de 1954 et atteint finalement moins de 1% pour la génération 1970 (graphique 5).

Les premières validations à 16 et 17 ans, en hausse suite au relèvement de l'âge de la scolarité, sont également en baisse à partir de la génération 1958, tandis que la proportion de personnes validant un trimestre pour la première fois à 18 et 19 ans est à peu près constante (30%). Au total la proportion de personnes commençant à valider avant 20 ans est en baisse.

Le même type de résultat est observé lorsqu'on étudie l'âge de premier report (*cf.* annexe 2 pour l'âge du premier report), les écarts entre les générations étant toutefois un peu moins marqués.

Les comparaisons entre hommes et femmes montrent que les distributions des âges de première validation deviennent relativement proches dès la génération née en 1954. Pour

les générations les plus âgées, la proportion de femmes n'ayant jamais validé de trimestres est plus importante que celle des hommes. Cet écart a toutefois totalement disparu pour la génération 1970.

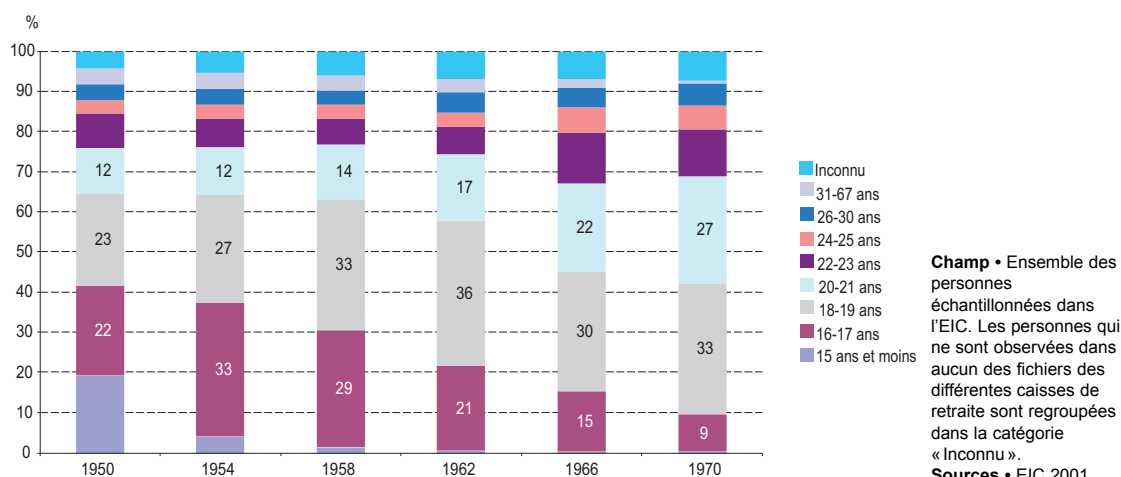
Néanmoins, malgré la réduction des écarts entre les hommes et les femmes, l'âge moyen de première validation reste légèrement plus élevé de 0,3 à 0,4 an pour les femmes (significatif au seuil de 1%, test d'égalité des moyennes). On remarque que les hommes des générations les plus jeunes sont proportionnellement plus nombreux à valider leur premier trimestre à 16 et 17 ans (23% pour les hommes de la génération 1970 contre 14% pour les femmes) et moins nombreux que les femmes à valider pour la première fois entre 19 et 21 ans. Une analyse, à partir d'un modèle de durée, de la date de la validation d'une année complète confirme ces observations (encadré 2).

L'entrée dans la vie active est de plus en plus progressive

Les premières validations et *a fortiori* les premiers reports ne marquent généralement pas l'entrée réelle dans la vie active, en particulier pour les générations les plus jeunes de l'échantillon, dans la mesure où les «petits boulots» de vacances sont devenus de plus en plus fréquents. Le graphique 6 donne la distribution des âges auxquels les personnes ont validé, pour la

■ GRAPHIQUE 5

Âge de première validation selon la génération



ENCADRÉ 2

**La date de la première validation d'une année complète :
une analyse à l'aide d'un modèle de durée**

Il est possible d'estimer un modèle de durée permettant d'analyser la date de la première validation d'une année complète (4 trimestres). En l'absence de variables comme le diplôme ou le statut matrimonial ou de variables retraçant le calendrier des maternités, l'analyse se limite à un nombre réduit de variables explicatives : le sexe, la génération, le croisement de ces deux variables puisque l'analyse descriptive a mis en évidence des évolutions différenciées selon le sexe, ainsi que le lieu de naissance et le calendrier des validations (le fait d'avoir validé des trimestres avant la première validation de 4 trimestres ce qui permet d'examiner si une insertion progressive accélère la première validation d'une année complète).

On utilise un modèle semi-paramétrique, le modèle à hasards proportionnels de Cox ; d'autres modèles comme le modèle Weibull ou le modèle exponentiel donnent des résultats qualitativement similaires. Le modèle est estimé par le maximum de vraisemblance. Les personnes sont susceptibles en théorie de valider une année complète, dès leur naissance. Le modèle estimé tient compte de la censure, c'est-à-dire du fait que certaines personnes, à la dernière date d'observation (2001), n'ont jamais validé 4 trimestres au cours d'une même année¹. Les 158 035 personnes de l'EIC nées en 1950 et après sont donc prises en compte. Parmi elles, 145 022, soit 92 %, ont validé au moins une fois 4 trimestres au cours d'une même année.

Les résultats s'interprètent de la façon suivante : un coefficient supérieur à 1 indique que la variable accélère la survenue de l'événement, c'est-à-dire ici que la validation de 4 trimestres au cours d'une même année intervient plus tôt, toutes choses égales par ailleurs ; à l'inverse un coefficient inférieur à 1 indique que la variable ralentit la survenue de l'événement.

Nombre de sujets = 158 035

Nombre d'événements = 145 022

Log vraisemblance = -1 618 301,9

Test de ratio de vraisemblance LR $\chi^2(15) = 27 786,54$ (Prob > $\chi^2 = 0.0000$)

Variable	Hazard ratio (risque relatif)	Écart-type	z	P> z
Homme né en 1950	<i>Référence</i>			
Femme née en 1950	0,925	0,012	6,0	0,000
Femme née en 1954	0,851	0,011	12,3	0,000
Homme né en 1954	0,870	0,011	10,7	0,000
Femme née en 1958	0,781	0,010	19,1	0,000
Homme né en 1958	0,806	0,010	16,8	0,000
Femme née en 1962	0,693	0,009	28,4	0,000
Homme né en 1962	0,693	0,009	28,5	0,000
Femme née en 1966	0,584	0,008	41,4	0,000
Homme né en 1966	0,588	0,008	41,0	0,000
Femme née en 1970	0,533	0,007	47,4	0,000
Homme né en 1970	0,540	0,007	46,8	0,000
Né en France métropolitaine hors RP	<i>Référence</i>			
Né dans les DOM-TOM	0,481	0,007	49,4	0,000
Né à l'étranger	0,342	0,003	132,9	0,000
Né en Région Parisienne	0,831	0,006	24,0	0,000
A validé au moins un trimestre avant	1,072	0,007	11,4	0,000

Tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1 %.

Les hommes nés en 1950 sont pris comme référence. La comparaison des coefficients des hommes et des femmes pour une génération donnée montre que les femmes de la génération 1950 valident 4 trimestres pour la première fois significativement plus tard que les hommes de la même génération. Pour les générations suivantes, les écarts entre sexes ne sont plus significatifs, ce qui confirme la convergence mise en évidence graphiquement. Par ailleurs, tant pour les hommes que pour les femmes, l'effet générationnel est croissant : plus la génération est jeune, plus l'âge de première validation d'une année complète est tardif, conformément à ce qui a été montré précédemment. L'origine géographique a aussi un effet marqué : les personnes nées dans les départements (DOM) et collectivités (COM) d'outre-mer, à l'étranger ou en région parisienne (plus urbaine) ont validé 4 trimestres pour la première fois significativement plus tard que les personnes nées en France hors région parisienne (la référence). L'effet est nettement marqué pour les personnes nées à l'étranger pour lesquelles le coefficient est toutefois biaisé dans la mesure où elles ne sont susceptibles de valider des droits qu'une fois arrivées sur le territoire français (date que l'on ignore dans l'EIC), c'est-à-dire qu'elles ne sont pas « à risque » dès la même date que les personnes nées en France. Enfin, le fait d'avoir validé des trimestres avant la première validation de 4 trimestres a pour effet d'accélérer celle-ci.

Ces résultats sont préliminaires dans la mesure où il serait intéressant de différencier les raisons de la première validation de 4 trimestres (emploi par type de caisse, chômage ou maladie). Cela requiert l'utilisation d'un modèle de durée dit à risques concurrents plus complexe à mettre en œuvre.

1. Le modèle tient aussi compte du fait que l'âge de censure n'est pas le même pour toutes les générations.

première fois, 4 trimestres au cours de la même année⁷. Là encore les différences sont très marquées entre la génération 1950 et les générations qui lui sont postérieures. Ainsi, environ la moitié des personnes nées en 1950 avaient validé au moins une fois une année complète avant d'avoir 20 ans, alors que cette proportion n'est que de 17% pour la génération 1970.

La comparaison des âges de premier report, de première validation et de première validation de 4 trimestres donne une mesure du rythme d'insertion sur le marché du travail

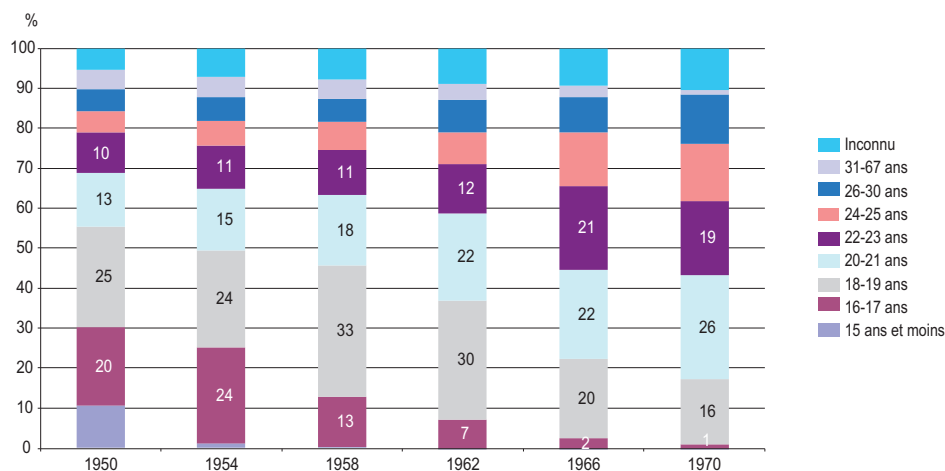
Pour la génération 1950, plus de 40% des premiers reports se sont traduits par une valida-

tion de 4 trimestres, et près de 80% des premiers reports par la validation d'au moins d'un trimestre (tableau 1). Ces proportions ne sont plus que de 15% et 52% pour la génération 1970. En revanche, un tiers de la génération 1970 connaît un premier report, puis une première validation d'un trimestre et enfin une première validation de 4 trimestres au cours d'une même année.

L'écart moyen entre l'âge à la première validation et l'âge à la première validation d'une année complète s'accroît nettement entre la génération 1950 et la génération 1970, passant de 1,1 à 1,9 an pour les personnes ayant validé avant 31 ans. La première validation est une validation de 4 trimestres pour 52% de la génération 1950, cette proportion n'est plus que de 29% pour la génération 1970 (tableau 2). Enfin, 79% de la génération 1950 a validé 4

7. Le problème de censure est ici plus important, puisque 11% de la génération 1970 n'a pas encore validé de période de 4 trimestres. C'est 4 points de plus que la proportion de cette génération n'ayant pas encore d'enregistrement dans l'EIC, alors que l'écart est de moins de 2 points pour la génération 1950.

GRAPHIQUE 6
Âge de première validation d'une année complète selon la génération



Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC. On prend en compte l'ensemble des personnes échantillonnées, ce qui signifie que les personnes qui ne sont observées dans aucun des fichiers des différentes caisses de retraite sont regroupées dans la catégorie « Inconnu ».
Sources • EIC 2001.

TABLEAU 1
Comparaison, selon la génération, des âges de premier report, de première validation d'un trimestre et de 4 trimestres au cours d'une même année (en %)

	1950	1954	1958	1962	1966	1970
1 ^{er} report = 1 ^{re} val = 1 ^{re} val 4 trimestres	41	38	28	24	19	15
1 ^{er} report = 1 ^{re} val < 1 ^{re} val 4 trimestres	38	40	41	39	38	37
1 ^{er} report < 1 ^{re} val = 1 ^{re} val 4 trimestres	11	11	12	16	16	16
1 ^{er} report < 1 ^{re} val < 1 ^{re} val 4 trimestres	9	10	18	21	28	33
Total	100	100	100	100	100	100

Définition • « 1^{er} report = 1^{re} val < 1^{re} val 4 trimestres » signifie que le premier report et la première validation ont lieu la même année (au même âge) et que la première validation de 4 trimestres a lieu au moins une année après.
Lecture • 33% des personnes nées en 1970 et ayant eu un premier report à 30 ans ou avant, ont eu successivement un premier report ne validant pas, puis une première validation de moins de 4 trimestres, puis une validation de 4 trimestres au cours d'une même année.
Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant au moins un premier report à 30 ans ou avant.
Sources • EIC 2001.

TABLEAU 2

Répartition des écarts en années entre l'âge de première validation d'un trimestre et de 4 trimestres au cours d'une même année (en %)

Écart d'âge	1950	1954	1958	1962	1966	1970
Zéro année	52	49	40	39	34	29
1 an	27	26	30	28	27	27
2 ans	8	9	10	11	12	13
3 ans	4	5	6	7	9	10
4 ans	3	3	4	4	6	6
5 ans	1	2	2	3	4	4
6 ans	1	1	2	2	2	3
7 ans ou plus	3	3	4	4	4	5
Non*	1	2	2	2	2	3
Total	100	100	100	100	100	100

* La validation de 4 trimestres ou plus n'est jamais observée.

Lecture • 27% des personnes nées en 1950 et ayant eu une première validation à 30 ans ou avant, ont eu une première validation de moins de 4 trimestres, puis, un an plus tard, une validation de 4 trimestres.

Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé au moins un trimestre à 30 ans ou avant.

Sources • EIC 2001.

trimestres la première ou la deuxième année de validation contre seulement 70% de la génération 1958 et 56% de la génération 1970.

Ces mêmes différences entre générations se retrouvent lorsque l'on s'intéresse à l'écart entre l'âge de premier report et l'âge de la première validation de 4 trimestres. Par exemple, 42% des personnes nées en 1950 valident 4 trimestres l'année de leur premier report, et 29% l'année suivante. Ces proportions ne sont plus que de 15% et 19% respectivement pour la génération 1970.

L'examen précis de la population dont l'âge de première validation est inférieur à l'âge de première validation d'une année complète montre que les différences entre les hommes et les femmes proviennent principalement des validations précoces. En effet, 34% des hommes de la génération 1950 dans cette situation ont validé pour la première fois avant 15 ans, contre 25% seulement des femmes; à 19 ans l'écart n'est plus que de 4 points (81% contre 77%). De la même façon, 36% des hommes nés en 1962 dans cette situation ont validé pour la première fois avant 17 ans, contre 25% seulement des femmes. À 21 ans, l'écart s'est résorbé. Cela suggère que les hommes qui entrent progressivement sur le marché du travail, c'est-à-dire en ne validant pas 4 trimestres dès la première année, le font plus tôt que les femmes. Pour les hommes de la génération 1950 concernés par cette entrée progres-

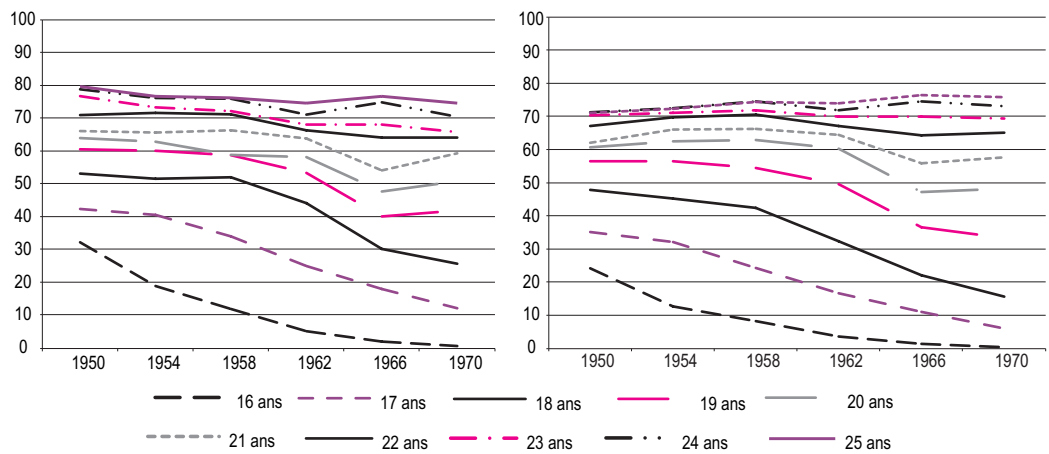
sive, l'activité permettant la première validation, quand elle a lieu avant 15 ans, relève dans 14% des cas de la MSA-salariés (85% au régime général), contre 6% pour les femmes (91% au régime général). Pour la génération 1962, la première validation, quand elle a lieu avant 17 ans, s'effectue dans 10% des cas à la MSA-salariés (83% au régime général), contre 5% pour les femmes (85% au régime général).

À partir de la génération 1950, de moins en moins de personnes valident des trimestres avant 21 ans

Pour les hommes, les taux de première validation par âge décroissent au fil des générations pour pratiquement tous les âges. Pour les femmes, en revanche, on constate des évolutions différenciées au fil des générations des taux de validation selon l'âge considéré: diminution continue, comme pour les hommes, pour les taux à 16, 17 et 18 ans, diminution dès la génération 1954 pour le taux à 19 ans, dès la génération 1958, pour le taux à 19 ans, etc. Au fil des générations, les taux de validation avant 25 ans des hommes et des femmes deviennent très proches, sous l'effet du recul de l'âge des maternités, de la réduction de la durée du service militaire et, naturellement, de la participation croissante des femmes au marché du travail (graphiques 7A et 7B).

GRAPHIQUE 7A ET 7B

Taux de validation par âge selon la génération (hommes puis femmes)



Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC.
Sources • EIC 2001.

Comme précédemment, les taux de validation entre 18 et 21 ans accusent une baisse très marquée entre la génération 1962 et la génération 1966, avant de se stabiliser ou de remonter légèrement pour la génération 1970, tant pour les hommes que pour les femmes. Il est intéressant de constater qu'à ces âges, 4 à 5% des personnes nées en 1966 apparaissent dans le fichier national des allocataires de l'Unedic sans avoir validé de droit – en tout cas, sans avoir de report suffisant dans une caisse de retraite –, mais seulement 0 à 2% des personnes nées en 1962 et 1970, ce qui explique en partie la forme des courbes et semble confirmer l'hypothèse relative à l'apparition des TUC puis des CES⁸.

La proportion de personnes ne validant aucun trimestre avant 30 ans ne s'est toutefois pas accrue grâce à l'augmentation de l'activité féminine

La proportion de personnes ayant validé au moins un trimestre avant 30 ans s'est toutefois maintenue entre les 1950 et 1970, autour de 91% (tableau 3). L'évolution des écarts entre les hommes et les femmes reflète l'insertion croissante des femmes sur le marché du travail. 91% des femmes nées en 1950 ont validé un trimestre avant 30 ans, contre 93% des hommes, soit un écart de 2 points (il était de 10 points pour la génération 1934). Dès la génération 1954, l'écart entre hommes et femmes est résorbé.

8. Cf. note 2 de l'encadré 1.
9. En réalité de 37,7 à 30,3 trimestres soit une différence de 7,4 trimestres arrondie à 7.

TABLEAU 3

Taux de personnes ayant validé au moins un trimestre avant 30 ans et 35 ans* (en %)

Génération	Validation avant 30 ans			Validation avant 35 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
1950	93	91	92	94
1954	91	91	91	92
1958	91	90	90	92
1962	90	90	90	92
1966	91	91	91	93
1970	92	92	92	(93)*

* La génération 1970 n'est observée que jusqu'à 31 ans.
Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC.
Sources • EIC 2001.

Avant 30 ans, au total, moins de validations de trimestres

Sur l'ensemble de la population, le nombre de trimestres validés à 30 ans décroît régulièrement pour les générations 1950 et suivantes, passant de 38 trimestres pour la génération 1950 à 30 pour celle de 1970, soit une diminution de plus de 7 trimestres en moyenne⁹. Le nombre de trimestres validés entre 30 et 35 ans a, quant à lui, très faiblement augmenté, passant de 15 trimestres pour la génération 1950 à un peu plus de 15,5 trimestres pour les générations 1958 à 1966. Le nombre de trimestres validés avant 35 ans suit donc au fil des géné-

rations la même évolution que le nombre de trimestres validés avant 30 ans.

La baisse des trimestres validés s'est accompagnée d'un rapprochement entre hommes et femmes...

La baisse du nombre de trimestres validés semble s'être accompagnée d'un rapprochement entre les hommes et les femmes (graphique 8) : si pour la génération 1950 les hommes avaient validé à 30 ans en moyenne environ 5 trimestres de plus que les femmes, cet écart est inférieur à un trimestre pour les générations nées en 1966 et 1970¹⁰. L'écart à 35 ans s'est aussi réduit, mais était initialement plus faible. Si l'on incluait dans l'analyse les majorations de durée d'assurance pour enfants et le service militaire (informations connues uniquement au moment de la liquidation des droits et donc non prises en compte dans l'étude), les femmes des générations les plus jeunes auraient sans doute validé plus de trimestres en moyenne que les hommes à 30 ans (du fait de validations moins nombreuses au titre du service militaire, et ce même si les majorations de durée d'assurance acquises par les femmes sont plus faibles pour les plus jeunes générations).

Le rapprochement au fil des générations du nombre de trimestres validés entre les hommes et les femmes s'est accompagné d'une réduction de sa dispersion chez les hommes et surtout chez les femmes. L'écart interquartile du

nombre de trimestres validés à 30 ans est passé, pour les hommes, de 26 trimestres¹¹ pour la génération 1950 à 22 pour la génération 1970 ; pour les femmes il a décru encore plus nettement, passant de 28 trimestres pour la génération 1950 à 20 pour la génération 1970 (tableau 4).

TABLEAU 4

Nombre de trimestres validés à 30 ans, éléments de distribution

	Hommes			Femmes		
	Moyenne	Variance	Écart Inter-quartiles	Moyenne	Variance	Écart Inter-quartiles
1950	40	19	26	35	19	28
1954	37	19	27	34	18	27
1958	35	18	26	34	18	25
1962	34	18	26	33	17	23
1966	31	16	23	31	16	20
1970	31	16	22	30	15	20

Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC.

Sources • EIC 2001.

... et d'un rapprochement entre les catégories socioprofessionnelles

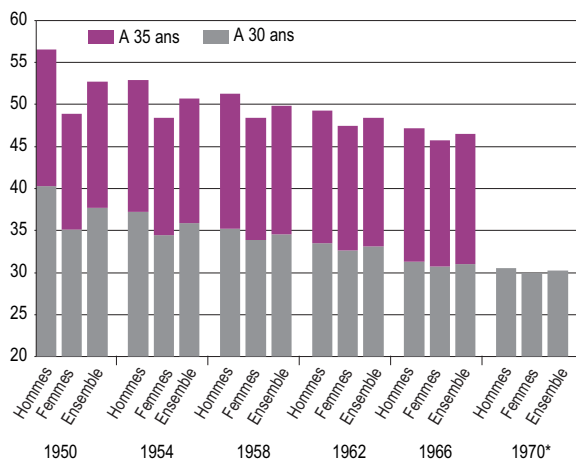
Le nombre de trimestres validés à 30 ans permet d'avoir une idée plus fine des âges moyens de départ à la retraite des différentes générations que l'âge moyen de première validation. Les hommes de la génération 1950 avaient validé en moyenne 40 trimestres à 30 ans. Les 162 trimestres nécessaires à l'obtention d'une pension complète peuvent donc être atteints

10. La prise en compte non de l'ensemble des individus de l'EIC, mais de ceux ayant validé un trimestre à 30 ans modifie les résultats en niveau mais pas en évolution (annexe 3).

11. L'écart interquartile est une façon de mesurer la dispersion. Il est calculé comme la différence entre le troisième et le premier quartile. Un écart interquartile de 22 signifie qu'il y a 22 trimestres d'écart entre le plus petit et le plus grand nombre de trimestres validés, en éliminant le quart de ceux qui valident le plus et le quart de ceux qui valident le moins.

GRAPHIQUE 8

Nombre de trimestres validés à 30 et 35 ans selon le sexe et la génération



* Pour la génération 1970, qui a 31 ans au moment de l'interrogation, les nombres de trimestres validés entre 30 et 31 ans ne sont pas reportés, puisque les périodes ne sont pas comparables avec les autres générations.

Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC.

Sources • EIC 2001.

par un individu ayant validé le nombre moyen de trimestre à 30 ans au plus tôt à 60,5 ans (hors prise en compte de bonifications de durée d'assurance éventuelles, ou encore de validations ou rachats de périodes particulières). Pour les femmes nées en 1950 (35 trimestres à 30 ans en moyenne), cet âge serait de 61,75 ans (hors prise en compte de bonifications, de majorations de durée d'assurance éventuelles, ou encore de validations ou rachats de périodes particulières)¹². Les personnes nées en 1970 auront besoin, quant à elles, de 164 trimestres au moins selon la législation actuelle. Avec 30 trimestres validés à 30 ans (31 pour les hommes), les personnes nées en 1970 pourront au mieux partir en moyenne à 63,5 ans (sans régularisation, ni rachat ou majoration).

Si l'écart entre les âges de première validation des différentes catégories socioprofessionnelles à 30 ans des personnes cotisant au régime général à cet âge s'est réduit au fil des générations, il en est de même de l'écart entre le nombre de trimestres validés à 30 ans (graphiques A3A et A3B, annexe 4). Alors que les hommes cadres de la génération 1950 avaient validé, à 30 ans, 15 trimestres de moins que les ouvriers (12 trimestres pour les femmes), l'écart n'est plus que de 10 trimestres (8 pour les femmes) pour la génération 1970, soit une réduction d'un tiers de l'écart.

Au total, un homme cadre né en 1950 devrait pouvoir partir en moyenne à 61,25 ans (61,5 pour une femme) – hors prise en compte des régularisations, rachats et bonifications éventuels –, alors qu'un ouvrier devrait potentiellement pouvoir partir à 57,75 ans (58,5 ans pour les femmes), si l'âge minimal n'était pas fixé à 60 ans (hors départs anticipés). Si un cadre né en 1970 devrait attendre 63,75 ans, sous l'hypothèse d'une durée cible de 164 trimestres, un ouvrier né en 1970 devrait pouvoir partir en moyenne à 61,25 ans (61,75 pour une femme), soit au-delà de 60 ans.

Encore une fois, précisons que ces moyennes ne tiennent pas compte des majorations de durée pour enfant, des validations pour service militaire ou encore des périodes donnant lieu à régularisations ou rachats. Les régularisations des périodes d'apprentissage bénéficient généralement plus aux ouvriers, mais les cadres connaissent aussi de plus en plus de périodes

d'apprentissage (*cf.* Bontout et Brun dans ce dossier). En outre, les rachats des années d'études ainsi que le développement de l'emploi au cours des études¹³, qui concernent principalement les étudiants du supérieur, sont susceptibles de réduire encore les écarts entre cadres et ouvriers. Enfin, ces calculs ont été faits sous l'hypothèse d'une validation de 4 trimestres par an au cours de toute la carrière après 30 ans, or les ouvriers sont plus souvent exposés que les cadres aux risques d'accident de carrière ne permettant pas de validation (inactivité ou chômage non indemnisé en particulier).

Une baisse du nombre de trimestres acquis au titre de l'emploi partiellement compensée par ceux acquis pour d'autres motifs

L'essentiel des trimestres est acquis par cotisation soit au titre de l'emploi, soit au titre de l'allocation vieillesse des parents au foyer (AVPF). Les personnes peuvent aussi valider des trimestres assimilés et l'EIC permet de distinguer les trimestres acquis au titre de la maladie ou du chômage (*cf.* annexe 5). On s'intéresse ici à un nombre de trimestres conditionnel au fait d'avoir validé au moins une fois avant 30 ans.

Une modification de la composition des motifs de validation

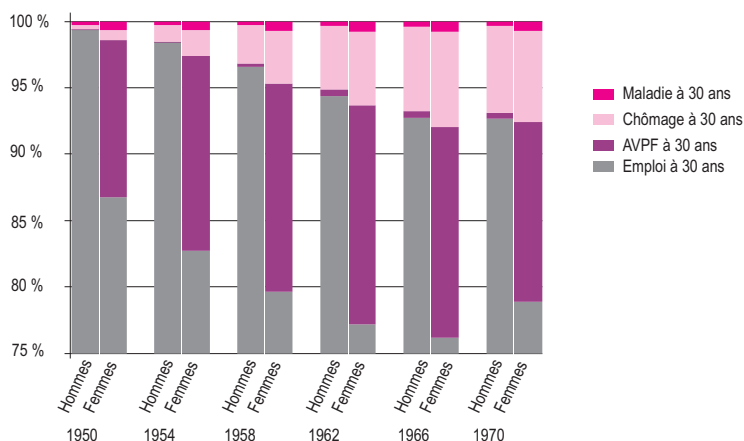
La répartition des motifs de validation sur le total des trimestres validés à 30 ans et avant montre que la part des trimestres validés au titre de la maladie reste relativement stable (1 à 2 dixièmes de trimestre pour les hommes et de 3 à 4 dixièmes pour les femmes, la différence pouvant être imputée aux congés maternité) [graphique 9]. En revanche, l'AVPF, créée en 1972 a connu une montée en charge puis un repli. La part des trimestres validés au titre de l'AVPF à 30 ans et avant croît ainsi d'environ 12 % pour les femmes nées en 1950 à plus de 16 % pour celles nées en 1958, 1962 et 1966, avant de se réduire un peu pour celles nées en

12. Le champ concerne l'ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC, y compris celles qui n'ont validé aucun trimestre à 30 ans (tableau 4). Sur le sous échantillon des personnes ayant validé au moins un trimestre à 30 ans, il faut ajouter en moyenne environ 1 à 2 trimestres (annexe 3).

13. Coudin et Tavan, 2008.

GRAPHIQUE 9

Répartition des trimestres validés à 30 ans selon le motif de validation par sexe et par génération



NB • L'échelle n'est pas respectée sur le graphique puisque l'axe des ordonnées débute à 75 %.

Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant.

Sources • EIC 2001.

1970, probablement sous l'effet du recul de l'âge moyen de la primo-maternité. La part des trimestres validés au titre du chômage a, quant à elle, crû continûment, passant de moins de 1 % pour la génération née en 1950 à environ 7 % pour celles nées en 1966 et 1970, tant pour les hommes que pour les femmes, ces dernières semblant toutefois légèrement plus concernées. Au total, pour les femmes nées en 1966, à peine plus des trois quarts des trimestres validés à 30 ans le sont au titre de l'emploi (et on ne prend pas ici en compte les majorations de durée d'assurance).

Combinées avec la réduction du nombre total de trimestres validés en moyenne à 30 ans entre les générations 1950 et 1970, ces évolutions montrent une réduction massive du nombre de trimestres cotisés et validés au titre de l'emploi. Elles paraissent de plus relativement régulières depuis les générations 1950, en particulier pour les hommes (tableau 5).

Si le nombre total de trimestres validés à 30 ans et avant a diminué de 10 unités pour les hommes entre les générations 1950 et 1970, le nombre de trimestres validés au titre de l'emploi a, quant à lui, diminué de 12 unités, soit de façon plus marquée que pour l'ensemble des trimestres. Pour les femmes, la baisse du nombre de trimestres validés au titre de l'emploi est de 8 contre 6 trimestres pour le total des trimestres validés. Les validations pour d'autres motifs que l'emploi ont donc compensé de 16 % (pour les hommes) à 23 % (pour

TABLEAU 5

Évolution au fil des générations du nombre de trimestres (écrêtés) validés à 30 ans selon le motif de validation

		Emploi	AVPF	Chômage	Maladie	Total
1970/1950	Homme	-12	0	+2	0	-10
	Femme	-8	0	+2	0	-6
Dont						
1958/1950	Homme	-5	0	1	0	-5
	Femme	-3	1	1	0	-1
1970/1958	Homme	-7	0	1	0	-5
	Femme	-5	-1	1	0	-5

Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant. Le nombre de trimestres validés à 30 et 35 ans selon le motif de validation est présenté en annexe 5.

Sources • EIC 2001.

les femmes) la réduction des trimestres validés à 30 ans.

Entre 31 et 35 ans (cf. annexe 5), pour les hommes de la génération née en 1950, 98 % des trimestres validés (17 trimestres en moyenne) sont imputables à une validation au titre de l'emploi; cette proportion est de 76 % seulement pour les femmes, pour un nombre total de 15 trimestres en moyenne. Pour la génération 1966 (celle née en 1970 étant trop jeune), le nombre de trimestres entre 31 et 35 ans s'est stabilisé pour les hommes (17 trimestres) mais a augmenté pour les femmes (16 trimestres); en revanche la part des validations

au titre de l'emploi, bien que restant très importante, a décliné pour les hommes (94%) mais a augmenté pour les femmes (79%), principalement en raison du recul des trimestres validés au titre de l'AVPF, reflet de l'âge plus tardif de la primo-maternité.

Ceci semble indiquer que les générations les plus jeunes accusent à 30 ans un retard important par rapport à leurs aînées dans le rythme de validation des droits (environ de 10 trimestres pour les hommes et 6 pour les femmes, si l'on compare les générations nées en 1950 et en 1970). Ce retard ne se creuse toutefois pas après 30 ans, même si la composition des motifs de validation a évolué.

Des validations au titre du chômage de plus en plus précoces et nombreuses

Du fait de l'accroissement du chômage dès le début des années quatre-vingt, les validations au titre du chômage sont devenues de plus en plus précoces et de plus en plus fréquentes. On s'intéresse ici à la première acquisition d'un trimestre non écarté au titre du chômage. Le graphique 10 présente une évaluation de la part des personnes n'ayant pas encore connu le chômage à un âge donné (estimateurs de Kaplan-Meier de la fonction de survie par génération du premier passage par le chômage). Il illustre l'évolution des primo-validations au titre du chômage : par exemple le taux de 25% de personnes ayant validé au moins un trimestre au titre du chômage est atteint vers 59 ans pour la génération née en 1934¹⁴, à 40 ans pour celle née en 1950 et vers seulement

21 ou 22 ans pour celles nées en 1966 et 1970. Autrement dit, plus la génération est récente, plus la proportion des personnes n'ayant pas connu le chômage à un âge donné diminue.

À 30 ans, 12% des personnes nées en 1950, et ayant eu validé au moins un trimestre avant cet âge, ont validé au moins un trimestre non écarté au titre du chômage; cette proportion atteint 60% pour la génération 1966 (55% pour la génération 1970 qui n'est observée que jusqu'à 31 ans). Les évolutions sont très similaires pour les hommes et les femmes, si ce n'est que les femmes sont toujours un peu plus concernées (1 à 3 points) que les hommes par la validation au titre du chômage, l'écart croissant entre les générations 1950 et 1958 avant de décroître.

La part du régime général croît dans les validations avant 30 ans

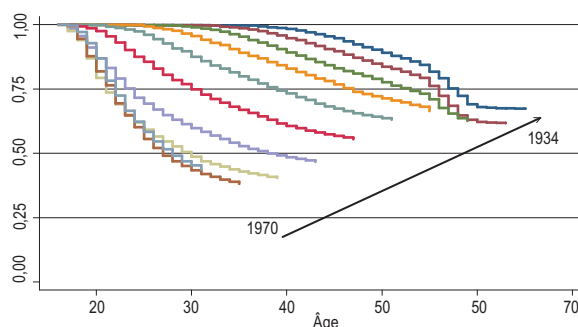
L'examen de la composition par caisse de retraite des trimestres cotisés avant 30 ans montre des évolutions modérées selon les générations (graphique 11). Tant pour les hommes que pour les femmes, la part de la CNAV est passée d'environ 82% pour la génération 1950 à près de 85% pour les générations 1966 et 1970.

En effet concernant les deux générations les plus jeunes (1966 et 1970), leur carrière débutant plus tardivement, le poids des trimestres validés avant le réel début de la carrière («boulots» d'étudiant par exemple) a augmenté; or ces trimestres sont généralement validés au régime général. Il en résulte que la part des autres

14. Les générations 1934 et 1938 figurent dans le graphique afin de bien montrer l'évolution; en outre, pour ces générations, le passage par le chômage est tardif et ne souffre donc pas de défaut de collecte.

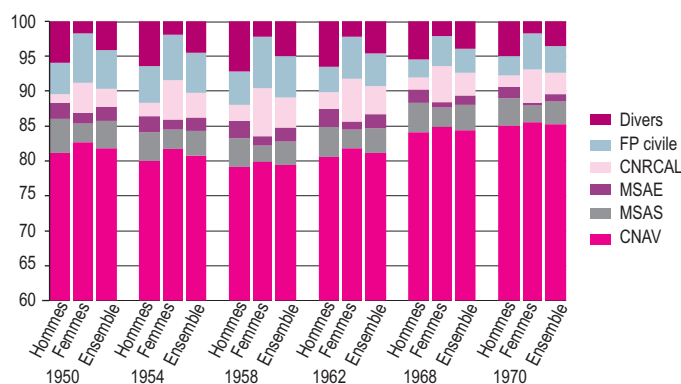
GRAPHIQUE 10

Taux de personnes n'ayant pas connu le chômage à chaque âge selon la génération



GRAPHIQUE 11

Répartition des trimestres cotisés selon la caisse



Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant cotisé (hors AVPF) un trimestre à 30 ans ou avant.
Sources • EIC 2001.

régimes dans les validations à l'âge de 30 ans et avant (hors chômage et maladie) s'est réduite pour les hommes comme pour les femmes.

Des rémunérations plus basses avant 30 ans pour les jeunes générations du fait d'une entrée plus tardive sur le marché du travail

La validation des trimestres n'est pas le seul élément pris en compte pour la détermination de la pension. Dans un grand nombre de régimes, en particulier au régime général et dans les régimes alignés, la chronique des salaires joue aussi un rôle majeur. Dans le secteur privé, les salaires jouent un triple rôle : ils permettent de déterminer le nombre de trimestres validés, le salaire annuel moyen (SAM) de référence¹⁵ et le nombre de points acquis dans les régimes complémentaires (ARRCO et AGIRC). Le salaire annuel moyen retenu pour le calcul des droits à retraite au régime général ne dépend que de la fraction du salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale ; les non-cadres peuvent acquérir des points à l'ARRCO jusqu'à trois plafonds, tandis que les points acquis à l'AGIRC par les cadres concernent généralement la fraction de salaire inférieure à huit fois le plafond.

La comparaison des rémunérations au niveau du plafond ne donne qu'une indication des

évolutions des retraites futures, dans la mesure où l'évolution du plafond sur l'ensemble de la période ne suit pas celle du salaire moyen, et où les coefficients de revalorisation retenus pour les salaires portés au compte au régime général et les points acquis à l'ARRCO et à l'AGIRC ont été modifiés au cours du temps. Néanmoins, cette comparaison fournit un point de repère.

Les salaires portés au compte pour le régime général atteignent moins souvent le plafond pour les jeunes générations...

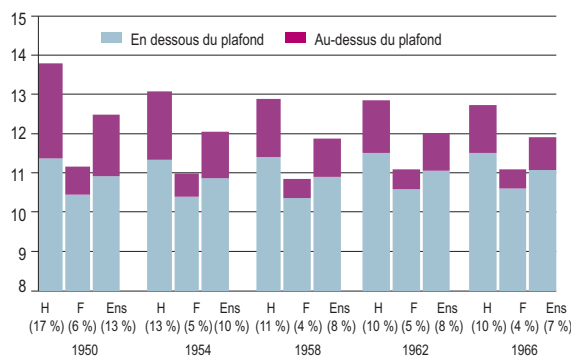
La proportion de rémunérations à 35 ans et avant au-dessus du plafond qui atteint 13 % pour la génération 1950 décroît régulièrement pour atteindre 7 % pour la génération 1966 (graphique 12). Dans le processus d'accumulation de points dans les régimes complémentaires et dans la perspective de l'accroissement du nombre de salaires plafonnés pris en compte dans le calcul du SAM (25 ans pour les générations postérieures à la génération 1948), les générations les plus jeunes sont donc susceptibles d'être pénalisées.

Les écarts entre les hommes et les femmes sont relativement importants, mais se sont nettement réduits du fait de la chute plus marquée pour les hommes de la part des rémunérations atteignant le plafond. En effet, seulement 6 % des salaires des femmes de la génération 1950 à 35 ans et avant dépassent le plafond, contre 17 % pour les hommes, soit des écarts d'envi-

¹⁵ Des 10 à 25 meilleures années, selon les générations.

GRAPHIQUE 12

Nombre d'années en moyenne au-dessus et en dessous du plafond avant 35 ans Personnes ayant cotisé au moins un trimestre au régime général avant 35 ans



Lecture • Les hommes nés en 1950, ayant cotisé au moins un trimestre au régime général à 35 ans ou avant, ont cotisé en moyenne avant cet âge durant 13,8 années au régime général, dont 11,4 années en dessous du plafond et 2,4 années au-dessus (soit 17 %).

Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant cotisé au moins un trimestre au régime général à 35 ans ou avant.

Sources • EIC 2001.

ron 11 points pour les salaires à 35 ans et avant. Cet écart n'est plus que de 6 points pour la génération 1966.

La réduction de la part de salaires atteignant le plafond peut s'expliquer *a priori* par différents éléments.

D'une part, l'insertion étant plus difficile, la part des premiers salaires dans les salaires à 35 ans et avant, et en particulier des petits boulots d'étudiant, est plus importante pour les générations les plus jeunes que pour les plus anciennes qui, à ces âges, avaient pour partie largement entamé leur carrière professionnelle.

D'autre part, les salaires offerts peuvent être moins élevés par rapport au plafond pour les jeunes générations, du fait d'une conjoncture globalement moins favorable.

Enfin, le plafond de sécurité sociale connaît une dynamique propre qui ne suit pas exactement l'évolution du salaire moyen.

Pour toutes les générations cependant, la carrière est déjà nettement entamée à l'âge de 35 ans et le nombre de trimestres validés entre 31 et 35 ans varie assez peu selon la génération, du moins pour les hommes. Or, si 33 % des salaires perçus par les hommes de la génération 1950 entre 31 et 35 ans atteignent le plafond, cette proportion n'est plus que de 19 % pour la génération 1966. L'évolution est identique pour les femmes, la proportion passant de 13 % pour la génération 1950 à 8 % pour la génération 1966. Les résultats sont les mêmes si l'on se restreint aux personnes ayant cotisé

20 trimestres au régime général entre 31 et 35 ans, c'est-à-dire des personnes pour lesquelles on peut faire l'hypothèse que l'essentiel de la carrière entre 31 et 35 ans s'est déroulée au régime général.

En moyenne, à 35 ans, les hommes de la génération 1950 ayant cotisé au moins un trimestre au régime général avant 35 ans ont des salaires excédant le plafond pendant 2,4 ans, contre 0,7 an pour les femmes. Ces durées moyennes ne sont plus que de 1,2 an et 0,5 an pour les hommes et les femmes de la génération 1966¹⁶.

Au total pour les hommes, les rémunérations brutes avant 35 ans sont passées en moyenne de 66 % du plafond pour la génération 1950 à seulement 52 % pour la génération 1966 (graphique 13). La médiane, quant à elle, est passée de 64 % pour la génération 1950 à 53 % pour la génération 1966. Enfin, l'écart entre le premier et le troisième quartile est resté relativement stable, indiquant que la dispersion a peu évolué. Pour les femmes, les évolutions sont plus modérées. La moyenne est passée de 47 % du plafond pour la génération 1950 à 40 % pour la génération 1966.

... en raison des premières années d'insertion qui ne permettent pas de valider 4 trimestres la même année

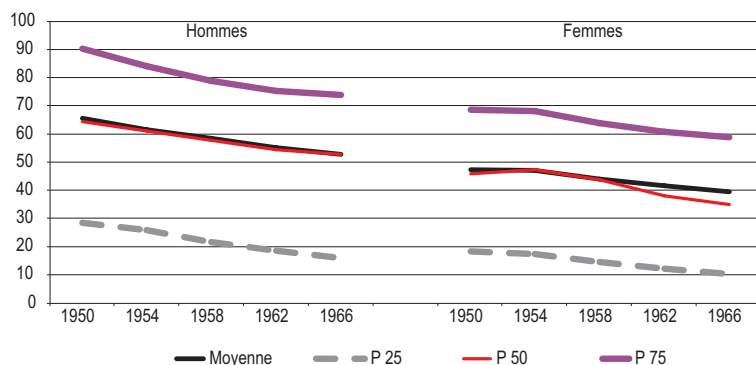
Afin de purger l'analyse de l'effet du recul de l'âge de fin d'études et des difficultés crois-

16. Si l'on se restreint à l'échantillon de personnes ayant cotisé 20 trimestres au régime général au cours de ces 5 ans, on observe les mêmes évolutions.

GRAPHIQUE 13

Moyenne et quartiles de la rémunération brute rapportée au plafond de la Sécurité sociale

Moyenne et élément de distribution calculés sur toutes les années avant 35 ans



Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant cotisé au moins un trimestre au régime général à 35 ans ou avant.
Sources • EIC 2001.

santes d'insertion, il est possible d'examiner les conditions de l'entrée sur le marché du travail en s'intéressant au salaire perçu la première année de validation d'une année complète (4 trimestres) au régime général. L'âge moyen de première validation de 4 trimestres au régime général au titre de l'emploi a augmenté entre les générations 1950 et 1970¹⁷. Dans le même temps, les rémunérations de la première année donnant lieu à validation de 4 trimestres sont passées en moyenne de 28% du plafond pour les hommes de la génération 1950 à 39% pour ceux de la génération 1966¹⁸. Pour les femmes, cette moyenne est passée de 27% pour la génération 1950 à 36% pour la génération 1966. Le rapport entre

le premier salaire permettant de valider 4 trimestres et le plafond a donc légèrement augmenté sur la période, tant pour les hommes que pour les femmes.

Ainsi, de ce point de vue, la situation des entrants sur le marché du travail ne s'est pas dégradée, elle s'est même améliorée. L'effet principal mis en évidence précédemment est donc dû au recul de l'âge de fin d'études qui, conjugué au développement du chômage, qui touche indifféremment les hommes et les femmes, entraîne mécaniquement une entrée plus tardive et plus progressive sur le marché du travail

17. Résultats comparables pour le régime général à ceux du graphique 1.

18. Dans la mesure où les générations les plus jeunes sont entrées plus tardivement sur le marché du travail, la proportion de personnes écartées par la définition du champ est plus importante pour les générations les plus jeunes. En outre, puisque ce sont souvent les plus éduquées, et donc les personnes susceptibles d'obtenir les salaires les plus élevés en début de carrière, qui sont exclues par le critère d'âge, les salaires à la première validation de 4 trimestres sont susceptibles d'être sous-estimés. Puisque les générations les plus jeunes sont les plus touchées par les restrictions de champ dues à l'âge, cette sous-estimation est susceptible d'être plus forte pour les générations les plus jeunes.

Pour en savoir plus

- CNAV, « Régularisation de cotisations arriérées », Étude 2008-005, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-871.pdf>, 2008.
- Caillot L., Chaput H., Colin C., El Mekkaoui-de Freitas N., Michaudon H., 2003, Échantillon interrégimes de cotisants (EIC) – Tome 1 : Procédures statistiques de constitution de l'EIC, *Document de travail*, série Statistiques, DREES, n° 50, mars.
- Coudin É., Tavan C., 2008, « Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi », *INSEE première*, n° 1204, juillet.
- Direction de la Sécurité sociale, « Tableau synthétique des dispositifs de validation, régularisation et rachat », 2007.

ANNEXE 1

Les sources utilisées et leurs limites

En 2003, la DREES a mis en place une nouvelle enquête auprès des principales caisses de retraite afin de connaître l'intégralité des carrières de leurs cotisants (périodes d'emploi, de chômage, de maladie, etc. et les rémunérations associées). Cette enquête porte sur un échantillon de personnes ayant entre 31 et 67 ans au 31 décembre 2001 (EIC 2001 – Échantillon interrégimes de cotisants), tirées dans le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'INSEE. Les données recueillies sont appariées avec celles contenues dans le fichier DADS (déclarations annuelles de données sociales) de l'INSEE, les fichiers de paye des agents de l'État et le fichier national des allocataires de l'Unedic¹. L'échantillon est constitué des personnes nées entre le 1er et le 10 octobre d'une génération paire sur deux (générations 1934, 1938, 1942, 1946, 1950, 1954, 1958, 1962, 1966, 1970), cet échantillon représente ainsi 230 000 personnes environ.

Le champ porte sur l'ensemble des personnes nées en France et à l'étranger qui ont, à un moment ou un autre, été enregistrées dans le fichier des assurés aux organismes de sécurité sociale.

La censure des données

Les carrières sont observées à partir de 1945 jusqu'au 31 décembre 2001, si bien que la carrière des personnes qui ne sont pas encore parties à la retraite à cette date est censurée. Ainsi, l'âge à la censure est l'âge au 31 décembre 2001, c'est-à-dire à la fin de la période d'observation. Les personnes nées en 1934 sont donc observées jusqu'à l'âge de 67 ans, celles nées en 1938 jusqu'à 63 ans, et finalement celles nées en 1970 jusqu'à 31 ans.

On ne connaît donc pas l'âge de la première acquisition de droits des personnes de la génération 1970 qui acquerront leurs premiers droits après 31 ans. On dispose toutefois du premier enregistrement de droits pour environ 95 % des personnes des générations 1950 à 1970, alors même qu'elles ne sont pas complètement observées. La censure, bien que présente, n'apparaît donc pas ici comme un problème majeur.

Un défaut de collecte sur les débuts de carrière des générations les plus anciennes

L'examen des générations les plus anciennes, en particulier la comparaison entre l'EIC et l'EIR (Échantillon interrégimes de retraités) a montré un défaut de collecte en début de carrière. Ce défaut de collecte concerne principalement les générations 1934 et 1938 mais aussi, dans une moindre mesure, les générations 1942 et 1946. Pour cette raison, ces quatre générations ont été écartées de l'étude.

Selon la caisse de retraite, le début d'activité n'est en effet pas nécessairement reporté au compte du futur assuré. Cela est notamment le cas à la Mutualité sociale agricole des non-salariés. Pour ce régime les débuts d'activité (comme aides familiaux notamment) ne sont pas comptabilisés avant 18 ans, voire même avant 21 ans pour les années antérieures à 1976, ces années de début d'activité ne donnant pas de droits supplémentaires pour la retraite forfaitaire des exploitants agricoles. Ce n'est qu'au moment de la liquidation des droits que ces années sont recherchées pour le calcul de la durée d'assurance (ou de cotisations) tous régimes. Ceci conduit donc à sous-estimer l'âge de début d'activité (et de première validation) des exploitants agricoles qui n'ont pas encore fait valider leurs droits à la retraite. La part de l'agriculture dans l'activité économique française ayant nettement diminué au cours de la période étudiée, ce sont les générations les plus anciennes qui sont les plus concernées².

Pour les hommes des générations les plus anciennes, qui ont commencé leur activité comme aide familial sur l'exploitation agricole de leurs parents, la sous-estimation de l'âge de première validation peut être encore plus importante du fait de la durée du service militaire et de l'âge d'appel. En effet, pour la génération 1942, par exemple, l'âge d'appel était fixé à 21 ans et la durée du service militaire pouvait atteindre 28, voire 30 mois. Un homme de cette génération qui aurait commencé à travailler sur l'exploitation à 14 ans et qui serait parti 2 ans au service militaire à 21 ans pourrait avoir un âge de première validation de 23 ans (pour un début d'activité à 14 ans). Cet exemple est naturellement un cas extrême, dans la mesure où dès la génération 1946, la durée du service et l'âge d'appel sont plus faibles, et la part des exploitants agricoles plus modeste, ce qui réduit l'impact de ce phénomène. Pour les autres régimes, d'autres situations sont analogues comme les années d'apprentissage par exemple.

1. Caillot et alii, 2003.

2. Au total, si l'on retient 18 ans comme âge de première validation pour les personnes non encore retraitées qui, selon l'EIC, ont validé leurs premiers droits à 21 ans à la MSA exploitants, on réduit de 0,10 an l'âge de première validation pour la génération 1946, mais seulement de 0,03 à 0,04 an pour les générations 1950 et 1954 et 0,02 an pour la génération 1958.

ANNEXE 2

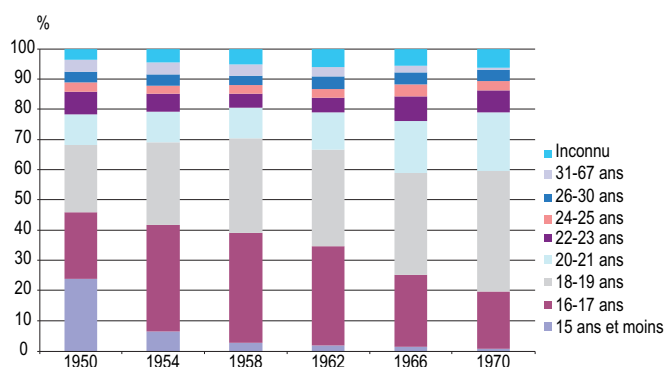
Analyse de l'âge au premier report

Le premier report fournit une indication des premières périodes d'activité des personnes. Le premier report désigne la première apparition de cotisations dans les fichiers de l'une des caisses interrogées dans l'EIC. À ce premier report peut ou non être associée la validation d'un trimestre selon la durée ou, dans la plupart des caisses, selon le niveau de la rémunération. Les situations peuvent être très variables, dans la mesure où il peut s'agir d'une activité occasionnelle (« petit boulot » d'été ou stage), d'une insertion progressive sur le marché du travail (étudiants qui travaillent à temps partiel), ou d'une véritable entrée sur le marché du travail.

La proportion de personnes n'ayant acquis aucun droit à pension (parmi les caisses représentées dans l'EIC) augmente entre les générations 1950 et 1970, mais principalement en raison de la censure. En effet, la génération 1970, la plus jeune de l'échantillon, n'est pas observée après 31 ans. On ne connaît donc pas l'âge de la première acquisition de droits des personnes de cette génération qui n'acquerront leurs premiers droits qu'après 31 ans ; elles sont donc considérées comme appartenant à la catégorie « Inconnu ».

GRAPHIQUE A1

Âge de premier report selon la génération



Champ • Ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC. On prend en compte l'ensemble des personnes échantillonnées, ce qui signifie que les personnes qui ne sont observées dans aucun des fichiers des différentes caisses de retraite sont regroupées dans la catégorie « Inconnu ».

Sources • EIC 2001.

Concernant les âges les plus précoces, comme pour les premières validations, il existe une césure importante entre la génération 1950 et les générations suivantes. La réduction de la part des premiers reports avant l'âge de 15 ans entre les générations 1950 et 1954 est presque compensée par l'accroissement des premiers reports à 16 et 17 ans, soit juste après l'âge de scolarité obligatoire. À partir de la génération 1954, la part des premiers reports enregistrés à 18 et 19 ans croît continuellement, et la part des premiers reports à 20 et 21 ans a presque doublé entre la génération 1958 et la génération 1970, si bien qu'au total entre 75 et 80 % des personnes, nées en 1950 et après, ont un premier report au plus tard à 21 ans, et ce, indépendamment de la génération (graphique A1).

La comparaison entre hommes et femmes des distributions des âges de premier report montre qu'elles deviennent relativement proches dès la génération née en 1954. Néanmoins, malgré la réduction des écarts, l'âge moyen de premier report reste légèrement plus élevé pour les femmes (significatif au seuil de 1 %, test d'égalité des moyennes).

ANNEXE 3

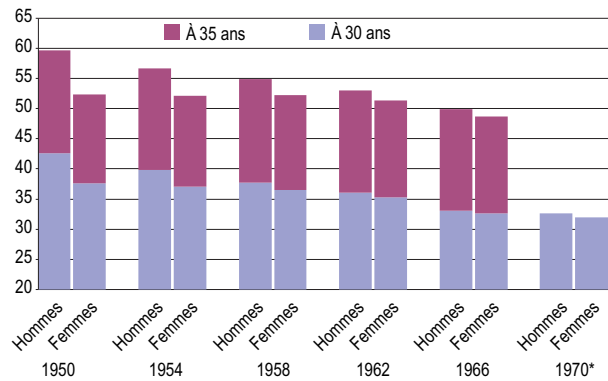
Nombre de trimestres validés à 30 et 35 ans

Dans le graphique 8, le nombre de trimestres validés à 30 ans pour l'ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC décroît régulièrement, passant de 38 trimestres pour la génération 1950 à 30 trimestres pour la génération 1970. Dans cette analyse qui inclut les personnes n'apparaissant pas dans l'EIC avant l'âge de 30 ans (ou de 35 ans) et qui n'ont donc aucune validation avant ces âges, il s'agit d'un nombre de trimestres non conditionnel.

Si l'on retient un champ plus restreint, celui des personnes échantillonnées ayant validé au moins un trimestre avant 35 ans, le nombre de trimestres validés à 30 et 35 ans est évidemment plus élevé. L'écart avec le nombre de trimestres pour l'ensemble des membres de l'EIC (non conditionnel) est d'environ 2,5 trimestres pour les générations 1950 à 1962, et d'environ 2 trimestres pour les générations 1966 et 1970 (graphique A2).

GRAPHIQUE A2

Nombre de trimestres validés à 30 et 35 ans selon le sexe et la génération
Personnes ayant validé au moins un trimestre avant 35 ans



* Pour la génération 1970, qui a 31 ans au moment de l'interrogation, les nombres de trimestres validés entre 30 et 31 ans ne sont pas reportés, puisque les périodes ne sont pas comparables avec les autres générations.

Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant une première validation à 35 ans ou avant.

Sources • EIC 2001.

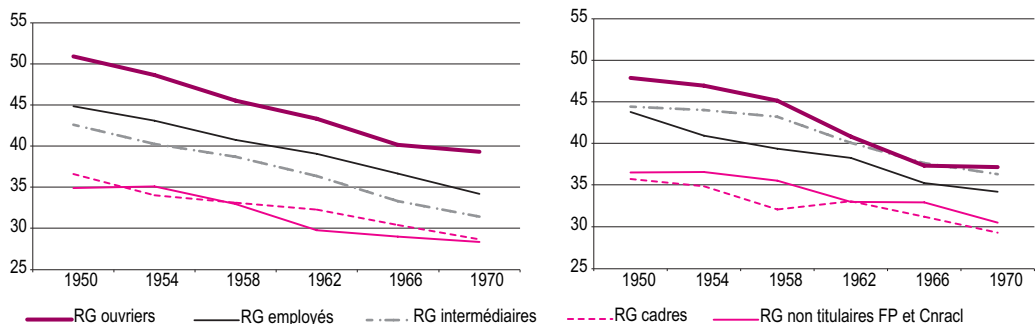
ANNEXE 4

Nombre de trimestres validés à 30 ans selon la CSP à 30 ans

Personnes cotisant au régime général

GRAPHIQUE A3A ET A3B

Nombre de trimestres validés à 30 ans selon CSP à 30 ans (hommes puis femmes)



Champ • Personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant, et cotisant au régime général à 30 ans (hors AVPF).

Sources • EIC 2001.

ANNEXE 5

Motif de validation des droits à la retraite

L'EIC permet de distinguer quatre motifs de validation des droits : l'essentiel des trimestres est acquis par cotisation, soit au titre de l'emploi, soit au titre de l'AVPF. Les personnes peuvent aussi valider des trimestres assimilés et l'EIC permet de distinguer les trimestres acquis au titre de la maladie et ceux acquis au titre du chômage. Ces quatre motifs (emploi, AVPF, maladie, chômage) ne constituent toutefois pas l'ensemble des motifs de validation, en particulier pour les premières années, puisqu'il faut ajouter les trimestres validés au titre du service militaire et la majoration de durée d'assurance (MDA), non collectés dans l'EIC.

En raison de l'écrêtement à 4 trimestres validés chaque année, il est nécessaire d'établir un ordre de priorité entre les motifs de validation. Les trimestres validés-cotisés sont considérés en priorité et attribués à l'emploi et à l'AVPF au prorata du revenu. Dans un second temps seulement, on considère les trimestres assimilés, attribués au titre du chômage et de la maladie au prorata de la durée validée non écrêtée. Ainsi, une personne ayant validé 4 trimestres ou plus au titre de son activité professionnelle et n'ayant pas d'AVPF, se verra attribuer 4 trimestres au titre de l'emploi quel que soit le nombre de trimestres assimilés. À l'inverse, une personne ayant validé 3 trimestres au titre de son activité professionnelle, n'ayant pas perçu l'AVPF, ayant validé 1 trimestre au titre de la maladie et 3 trimestres au titre du chômage, se verra attribuer 3 trimestres au titre de l'emploi, 0,25 trimestre au titre de la maladie et 0,75 trimestre au titre du chômage.

Nombre de trimestres (écrêtés) validés à 30 ans et entre 31 ans et 35 ans selon le motif de validation

		Jusqu'à 30 ans					Entre 31 et 35 ans				
		Emploi	AVPF	Chômage	Maladie	Total	Emploi	AVPF	Chômage	Maladie	Total
1950	H	43	0	0	0	44	17	0	0	0	17
	F	33	5	0	0	39	11	3	0	0	15
1954	H	40	0	1	0	41	16	0	1	0	17
	F	31	6	1	0	38	12	3	1	0	15
1958	H	38	0	1	0	39	17	0	1	0	17
	F	30	6	1	0	38	12	3	1	0	16
1962	H	35	0	2	0	37	16	0	1	0	17
	F	28	6	2	0	36	12	3	1	0	16
1966	H	32	0	2	0	34	16	0	1	0	17
	F	26	5	2	0	34	13	2	1	0	16
1970	H	31	0	2	0	33	3	0	0	0	3
	F	26	4	2	0	33	3	0	0	0	3

Champ • Ensemble des personnes ayant validé au moins un trimestre à 30 ans ou avant.

Sources • EIC 2001.

DOSSIERS SOLIDARITÉ ET SANTÉ

Directrice de publication : Anne-Marie Brocas
Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison ; Mise en page : La Souris

ISSN : 1958-587X
